



OPRR

Office de la productivité et de
la récupération des ressources

**RAPPORT
ANNUEL**

2024





Vision

Mission

Un Ontario prospère
et sans déchets

L'Office appuie la réduction des déchets
et la récupération des ressources en
faisant respecter les lois de l'Ontario sur
la responsabilité des producteurs, en
fournissant des services de registre à notre
communauté réglementée et en rendant
compte publiquement des progrès de
l'Ontario vers une économie circulaire.

Photo de couverture : Toutes les photos du présent rapport ont été prises sur place dans des installations de traitement des matières où les ressources réglementées en vertu de la Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire de 2016 sont récupérées, réutilisées ou recyclées.

Merci à l'installation de récupération des matières de Miller Waste Systems de Newmarket, Emterra Tire Recycling et Quantum Lifecycle Partners pour l'occasion de saisir des images de balles traitées d'aluminium, de journaux, de carton, de bouteilles en plastique, de cartes de circuits et de poudrette de caoutchouc.

Toutes les photos ont été prises par **Jason George** | www.jasongeorge.com
Conçu par **deLine & Co.** | www.delineandco.com

01

Jalons
Vers un avenir sans déchets

3

02

Message du président
Une nouvelle stratégie pour un Ontario prospère et sans déchets

6

03

Message du chef de la direction
Conformité efficace, services de registre efficaces, rapports fiables

8

04

Message de la registraire
S'adapter pour répondre aux besoins des inscrits

10

05

Glossaire
Principaux acronymes

12

06

Au sujet de l'Office
Organisme de réglementation de l'économie circulaire de l'Ontario.....

13

07

Bilan de l'année
Promouvoir une nouvelle vision et mission

20

08

Faits saillants du programme
Services de conformité, d'application et de registre

33

09

Supervision et liquidation des anciens programmes de réacheminement des déchets
Anciens programmes de recyclage :
Surveillance, transition et fermeture

38

10

Fiche de pointage organisationnel
Les objectifs stratégiques en action

40

11

États Financiers
Bilan de l'année

46

Discussion et analyse de la direction / page 44
Rapport de l'auditeur indépendant / page 50
État de la situation financière / page 52

12

Annexes
Aperçu

72

A Rapport annuel d'Intendance Ontario / page 74
B Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship / page 96
C Rapport annuel de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario / page 114
D Rapport annuel de la Brewers Retail Inc / page 119

Vers un avenir sans déchets

2016

NOVEMBRE
Entrée en vigueur de la *Loi favorisant un Ontario sans déchets* et création de l'Office

2017

FÉVRIER
Le ministre ordonne la liquidation de l'ancien Programme des vieux pneus et de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario

2018

FÉVRIER
Le ministre ordonne la liquidation de l'ancien Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques et de l'Ontario Electronic Stewardship
AVRIL
Le ministre ordonne la liquidation du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux
DÉCEMBRE
Le ministre ordonne la liquidation accélérée du volet batteries du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux
DÉCEMBRE
Liquidation du Programme des pneus usagés

2019

JANVIER
Entrée en vigueur de la responsabilité élargie des producteurs en ce qui concerne les pneus
AOÛT
Le ministre ordonne la liquidation de l'ancien Programme des boîtes bleues, d'Intendance Ontario et du Fonds d'amélioration continue
DÉCEMBRE
Le gouvernement élargit le mandat de l'Office pour offrir des services de production de rapports numériques pour les programmes de récupération des déchets et des ressources au-delà de la responsabilité des producteurs

2020

AVRIL
Le ministre ordonne à l'Office de créer un service de déclaration numérique pour le programme des déchets dangereux
JUIN
Liquidation du volet Batteries du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux
JUILLET
Entrée en vigueur de la responsabilité élargie des producteurs en ce qui concerne les piles et les batteries
DÉCEMBRE
Liquidation de l'ancien Programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques

2021

JANVIER
Entrée en vigueur de la responsabilité élargie des producteurs en ce qui concerne les équipements électroniques
FÉVRIER
Mise sur pied du Conseil consultatif de l'industrie de l'Office
MARS
Le ministère ordonne à l'Office de créer un service de déclaration numérique pour les sols de déblai
SEPTEMBRE
Liquidation du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux
OCTOBRE
Entrée en vigueur de la responsabilité élargie des producteurs pour les produits dangereux et spéciaux
DÉCEMBRE
Mise en service du Registre des sols de déblai

2022

MARS
Mise sur pied du Conseil consultatif des fournisseurs de services de l'Office
NOVEMBRE
Mise en service du registre du Programme de gestion des déchets dangereux

2023

JANVIER
Entrée en vigueur de la responsabilité des producteurs pour le matériel d'éclairage
JANVIER
Mise en service du registre du Programme de gestion des déchets dangereux
OCTOBRE
L'OPRR publie le rapport sur les tendances du Datappel : Analysis of Ontario's Residential Recycling Program from 2002 to 2021

2024

JANVIER
Lancement de la nouvelle carte des points de recyclage
OCTOBRE
Il devrait être écrit Publication du premier plan stratégique de l'OPRR couvrant la période 2025-2030.
DÉCEMBRE
Mise en œuvre d'une nouvelle trousse d'analyse des données pour améliorer l'analyse des données aux fins de conformité et de production de rapports publics
DÉCEMBRE
L'exploitation du Datappel par l'OPRR prend fin
DÉCEMBRE
Le Fonds d'amélioration continue de l'ancien programme des boîtes bleues met fin à ses activités

2025

JANVIER
Le vérificateur général de l'Ontario lance une vérification du rendement de l'OPRR
MARS
Création d'une nouvelle page Web de déclaration publique pour les batteries

Une nouvelle stratégie pour un Ontario prospère et sans déchets

L'année 2024 a marqué la huitième année d'existence de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources depuis sa création le 30 novembre 2016, et la première année complète au cours de laquelle l'OPRR n'avait pas de nouveau mandat à mettre en œuvre.

Étant donné que les six programmes de responsabilité des producteurs et les deux programmes de production de rapports numériques fonctionnent à divers stades de maturation, 2024 a été l'occasion de réfléchir à l'orientation stratégique future de l'organisation.

L'exercice de planification stratégique lancé en 2023 s'est terminé en 2024, et le premier plan stratégique de l'OPRR, qui couvre la période de 2025 à 2030, a été publié l'automne dernier. Cet exercice a produit une vision et un énoncé de mission renouvelés qui renforcent l'objectif principal de l'OPRR, soit d'atteindre les objectifs de la politique environnementale et économique du gouvernement de l'Ontario visant à réduire les déchets, à accroître le réacheminement des déchets, à soutenir un marché libre dans les services de gestion des déchets et à faire progresser une économie circulaire.

Le plan stratégique énonçait également les cinq objectifs stratégiques qui orienteront le processus futur de planification des activités de l'OPRR :

1. Une application de la loi efficace qui appuie la réduction des déchets et un secteur de la récupération des ressources sain
2. Des services de registre accessibles qui offrent de la valeur aux inscrits
3. De l'information publique utile et fiable sur la récupération des ressources, les déchets et les activités de l'Office
4. Une culture connectée où les employés peuvent s'épanouir et accomplir un travail porteur de sens
5. Des systèmes et des processus internes robustes qui demeurent novateurs et adaptables au changement

Ces cinq objectifs permettront de s'assurer que les activités futures de l'OPRR sont harmonisées avec les objectifs du gouvernement énoncés dans le mandat législatif de l'OPRR en orientant les activités



de l'organisation vers ses objectifs fondamentaux à titre d'organisme moderne de réglementation environnementale et économique et de fournisseur de services de registre.

En juin 2024, à la suite d'une vaste recherche à l'échelle nationale, le conseil d'administration a nommé Noah Gitterman au poste de chef de la direction de l'OPRR. Ayant déjà été avocat général de l'OPRR, chef des initiatives stratégiques et registraire, la nomination de Noah a facilité une transition harmonieuse de la direction et fait en sorte que les connaissances institutionnelles approfondies et l'expertise en matière de réglementation de Noah continueront d'appuyer l'évolution continue de l'OPRR en tant qu'organisme de réglementation très efficace.

Lorsque nous avons promu Noah, nous avons également fait nos adieux à Frank Denton, le premier chef de la direction de l'OPRR. Sous le mandat de sept ans de Frank, l'OPRR est passé d'un mandat abstrait décrit dans la loi à premier organisme de réglementation de l'économie circulaire du Canada. Sous la direction de Frank, l'OPRR a supervisé la transition réussie des anciens programmes de réacheminement des déchets de l'Ontario au nouveau cadre réglementaire de responsabilité des producteurs de la province et a lancé deux nouveaux services de rapports

« Avec notre premier plan stratégique en place et une vision actualisée pour nous guider, je suis emballé par le travail à accomplir – un travail où l'OPRR continue d'obtenir des résultats environnementaux réels tout en soutenant l'économie de l'Ontario grâce à la collaboration, à l'innovation et à la responsabilisation. »

numériques pour le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. L'héritage de Frank est celui de Noah, et le conseil d'administration remercie Frank et Noah pour leur leadership.

En 2024, nous avons également dit au revoir à Saqib Cheema, l'un des premiers membres du premier conseil d'administration entièrement constitué de l'OPRR. Saqib a été nommé en novembre 2017 et a exercé ses fonctions jusqu'en octobre 2024. En tant que conseil d'administration, nous lui sommes reconnaissants de ses nombreuses contributions à la surveillance stratégique de l'OPRR par le conseil d'administration, particulièrement de sa connaissance approfondie de la comptabilité financière, de la gestion stratégique et de la gestion des affaires.

Nous avons également bénéficié énormément du soutien et des conseils de l'honorable Andrea Khanjin, qui a été ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs tout au long de 2024 jusqu'à ce que l'ordonnance soit émise le 29 janvier 2025. Avec la réélection du Parti progressiste-conservateur de l'Ontario, sous la direction du premier ministre Doug Ford, à un troisième gouvernement majoritaire et la nomination subséquente de l'honorable Todd McCarthy au poste de ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs le 19 mars 2025, nous avons hâte de poursuivre notre partenariat avec le Ministère et le ministre au service du gouvernement et de la population de l'Ontario pour faire progresser l'économie circulaire de l'Ontario.

L'année 2025 s'avère déjà difficile pour les entreprises de l'Ontario avec le début de la guerre commerciale entre les États-Unis et le Canada. Je suis convaincu que l'approche collaborative de l'OPRR à l'égard de son mandat réglementaire se traduira par une plus grande réduction du fardeau qui appuie les résultats environnementaux et soutient les entreprises ontariennes, les municipalités et d'autres organisations qui doivent composer avec l'incertitude économique créée par les politiques commerciales imprévisibles des États-Unis. Les deux conseils de l'industrie de l'OPRR

ont joué un rôle inestimable en 2024 pour ce qui est d'échanger des idées et des commentaires à l'appui des résultats en matière de conformité et de l'exécution rentable des activités de l'OPRR, et leur rôle en tant que boucle de rétroaction et forum de collaboration sera encore plus important en 2025.

Enfin, je tiens à remercier sincèrement l'équipe de la haute direction de l'OPRR, les autres membres du conseil d'administration et tout le personnel pour leur dévouement et leur travail acharné. Votre engagement et votre expertise ont contribué à faire de 2024 une autre année fructueuse.

ROBERT POIRIER
Président du conseil

Conformité efficace, services de registre efficaces, rapports fiables

L'année 2024 a marqué une étape importante pour l'OPRR et pour moi personnellement. Ma nomination à titre de chef de la direction en juin 2024 en remplacement du chef de la direction sortant, Frank Denton, a été la première transition dans le poste de cadre supérieur de l'organisation. Je remercie le conseil d'administration de la confiance qu'il accorde à mon leadership et au soutien de mon équipe de direction et de mon personnel, tant dans mes nouvelles fonctions que dans mes anciennes fonctions d'avocat général, de chef des initiatives stratégiques et de registraire.

Je me suis joint à l'OPRR à titre d'avocat général en avril 2018, peu après sa création. Ce fut un parcours très enrichissant, alors que nous continuons à bâtir le premier organisme de réglementation de l'économie circulaire pleinement habilité du Canada et à mettre en œuvre un cadre de réglementation novateur. Nos succès à ce jour ont été obtenus grâce à une série de partenariats fondés sur la confiance, la transparence et la collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, l'industrie, la collectivité réglementée ainsi que notre personnel et notre conseil d'administration. Cette formule de réussite a guidé notre travail en 2024 et continuera d'éclairer notre approche dans l'avenir.

Le résumé de nos réussites en 2024 se trouve dans la section du présent rapport sur la fiche de pointage organisationnel. Dans certains de nos paramètres les plus importantes mesurés au moyen de notre sondage annuel auprès des inscrits, qui est administré par une entreprise de recherche tierce, nous avons été en mesure de maintenir les tendances positives établies depuis le début du sondage en 2019. Nous avons constaté une augmentation des notes liées à notre rendement global, ainsi qu'aux consultations et au matériel d'éducation et de sensibilisation. Aussi positifs qu'ils soient, les résultats du sondage continuent de nous mettre au défi de faire mieux, en particulier pour ce qui est de comprendre les besoins opérationnels de la collectivité réglementée, d'accroître la clarté de nos communications et de réduire le fardeau, qui seront des domaines prioritaires pour notre travail en 2025 et au-delà.

Notre travail en 2024 visait à répondre aux commentaires que nous avons reçus tout au long de l'année –



officiellement par le biais de notre sondage annuel auprès des inscrits et de nos conseils consultatifs, ainsi qu'officieusement grâce aux nombreux engagements constructifs que nous avons avec notre communauté réglementée. L'une des valeurs fondamentales de l'OPRR est la collaboration, et nous avons continué de travailler dans un esprit d'ouverture et de collaboration avec nos collègues de tous nos services (de la conformité à la TI, en passant par les communications, les finances et plus encore), ainsi qu'avec nos participants et d'autres intervenants, afin d'améliorer notre service. Par exemple, nous avons établi un programme interne pour faciliter les visites sur place et des présentations au bureau entre notre personnel et les entreprises et industries que nous réglementons afin d'accroître la compréhension mutuelle et l'appréciation des réalités opérationnelles des entreprises que nous réglementons et des exigences réglementaires complexes que nous appliquons. Nous avons également mis sur pied un groupe de travail interne chargé de travailler en étroite collaboration avec nos collègues du ministère de

« En 2024, nous avons renforcé nos services, approfondi nos partenariats et réalisé des progrès significatifs à l'égard de nos objectifs stratégiques, tout en jetant les bases d'une production plus intelligente de rapports sur les données et d'une conformité plus efficace au cours des prochaines années. »

l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs ainsi qu'avec les entreprises que nous réglementons afin de se préparer et d'échanger de l'information avec nos participants au sujet des récentes modifications apportées au cadre réglementaire.

Nous avons également établi un nouvel indicateur de rendement clé lié à nos obligations en matière de rapports publics. Le sondage auprès des inscrits a établi une base de référence, la plupart des répondants qui connaissent bien nos rapports publics ayant répondu positivement, réponse à partir de laquelle nous mesurerons les progrès. À la suite des commentaires des intervenants sur l'amélioration de nos rapports publics, nous avons fait d'importants investissements l'an dernier en mettant en œuvre une trousse d'analyse des données dans l'infrastructure de TI de l'organisation, créant ainsi de nouveaux rôles liés à l'analyse des données, et en travaillant avec des experts en données pour élaborer un modèle opérationnel d'analyse de données qui garantira la production de rapports exacts et opportuns. Je suis convaincu que les fruits de ces investissements deviendront de plus en plus apparents cette année et au cours des années à venir, alors que nous continuons à faire évoluer cette fonction d'une importance cruciale pour l'OPRR.

Ces exemples témoignent de l'importance d'une communication et d'une rétroaction ouvertes, ainsi que de la valeur éprouvée de la collaboration dans la relation entre l'OPRR et les entreprises que nous réglementons. Nos réalisations de 2024 témoignent également du talent et du dévouement du personnel de l'OPRR. Je suis très fier que nous ayons été en mesure d'améliorer le service que nous offrons aux participants et au public, tout en continuant de bâtir un effectif hautement engagé et consciencieux.

Les bases de la confiance, du partenariat et des communications que nous avons établies avec nos collectivités réglementées seront importantes en 2025 et dans un avenir prévisible alors que nous faisons face collectivement à l'incertitude économique engendrée par la guerre commerciale entre l'administration Trump et le

Canada. Nous continuerons de mettre l'accent sur nos objectifs stratégiques, notamment la collaboration avec nos partenaires pour réduire les fardeaux dans la mesure du possible, la rationalisation des processus et des exigences, et le fait de veiller à ce que notre travail apporte une valeur démontrable à nos participants et au public.

Dans l'avenir, nous continuerons de renforcer nos activités, de collaborer avec les intervenants et de progresser vers la réalisation des objectifs stratégiques énoncés dans notre nouveau plan stratégique, en mettant fortement l'accent sur notre mission tripartite : conformité et application efficaces, efficacité du service d'enregistrement, et rapports publics fiables. Je tiens à remercier le conseil d'administration, tout le personnel de l'OPRR, le ministère, les participants et nos partenaires de l'industrie pour leur dévouement et leur soutien, et surtout pour leur partenariat avec nous. Ensemble, nous bâtissons un Ontario plus durable et plus prospère.

NOAH GITTERMAN
Chief Executive Officer

S'adapter pour répondre aux besoins des inscrits

En 2024, les six programmes de responsabilité des producteurs de l'OPRR ont continué de mûrir, soutenus par la disponibilité d'outils d'application de la loi supplémentaires. Pour la première fois, des ordonnances de pénalités administratives (PA) – un moyen important d'encourager la conformité – ont été mises en œuvre avec succès.

Après la mobilisation des inscrits et l'application graduelle d'autres outils de conformité disponibles, nous avons émis nos premiers avis d'intention (AI) d'émettre des ordonnances de PA en janvier de l'année dernière à plusieurs producteurs de boîtes bleues et de pneus pour avoir omis d'établir et d'exploiter un système de collecte ou pour avoir omis de présenter des rapports annuels sur les approvisionnements. La plupart des producteurs non conformes qui ont reçu un avis se sont conformés aux exigences réglementaires, annulant la nécessité d'émettre des ordonnances de PA à tous les producteurs sauf trois. La disponibilité d'outils d'application de la loi supplémentaires a renforcé la capacité de l'OPRR de s'acquitter de son mandat en matière de conformité afin d'assurer des règles du jeu équitables et de promouvoir le respect des lois ontariennes sur l'économie circulaire.

Nous avons également continué d'améliorer notre approche en matière de conformité fondée sur le risque en élaborant un prototype de tableau de bord des risques et en commençant à travailler à la mise à jour du cadre de gestion des risques, qui fera l'objet de consultations cette année avant qu'il ne soit finalisé. Nos efforts continus visant à améliorer l'opérationnalisation de notre cadre de conformité fondé sur le risque profiteront également énormément de nos investissements dans l'analyse des données effectués en 2024, permettront aux agents de conformité de mieux évaluer les risques et de déterminer des interventions proportionnelles et efficaces pour promouvoir la conformité à l'aide de données exactes et fiables.

Bien que nous ayons accordé beaucoup d'attention à notre utilisation récente du Règlement sur les pénalités administratives pour imposer la conformité, l'objectif principal de notre travail l'an dernier était de promouvoir la conformité en travaillant en collaboration avec la collectivité réglementée, au moyen de stratégies de communication efficaces, et fournir de l'information



pour aider les inscrits à comprendre leurs exigences réglementaires afin d'atteindre la conformité volontaire. Cette approche a été appliquée afin de faciliter le respect des exigences réglementaires et d'alléger le fardeau pour nos participants dans le cadre de nos programmes de responsabilité des producteurs et de nos programmes de déclaration numérique, où les inspecteurs du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs continuent d'être responsables de l'application de la loi.

En 2024, le nombre d'interactions (appels entrants et sortants et courriels) entre le personnel de première ligne de l'OPRR et nos participants a continué d'augmenter, passant de plus de 91 000 en 2023 à près de 95 000 en 2024. Cette croissance est attribuable au nombre croissant de participants et à leur besoin de soutien direct, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de campagnes d'appels visant à repérer les récalcitrants et à les amener à se conformer. Nous avons également créé de nouveaux guides de déclaration pour les programmes de responsabilité des producteurs, mis à jour ceux qui

« Le déploiement de nouveaux outils d'application de la loi en 2024 a marqué un tournant dans notre approche en matière d'application de la loi. Les ordonnances de pénalités administratives ont renforcé notre capacité de nous acquitter de notre mandat afin d'assurer des règles du jeu équitables et de promouvoir le respect des lois ontariennes sur l'économie circulaire. »

existent déjà, publié 49 nouvelles FAQ et assisté à plus d'événements de l'industrie, y compris des événements des Premières Nations, afin d'accroître la visibilité et l'accessibilité de l'OPRR pour les participants.

L'équipe de la conformité et du registre a également consulté les participants au sujet de l'élaboration de huit nouvelles procédures d'enregistrement et a examiné toutes les procédures existantes pour s'assurer qu'elles étaient à jour et harmonisées avec les activités commerciales de nos participants, et éliminer les fardeaux administratifs qui n'appuyaient pas les objectifs du cadre de réglementation. Nous avons également répondu aux demandes de soutien de l'industrie sur la façon de partager les sites de collecte et d'acheter et de vendre des crédits de rendement en retenant les services d'un expert-conseil pour mobiliser l'industrie et nous aider à élaborer des documents d'orientation. Et nous avons apporté des améliorations à nos systèmes de registre, y compris des améliorations au processus correctionnel pour les manifestes relatifs aux déchets dangereux, ainsi que des mises à jour de notre système interne de gestion des cas, afin de rationaliser nos propres activités et de faciliter l'utilisation du système par les participants.

Bien que ces exemples puissent quantifier le volume important de mobilisation et d'efforts pour aider les participants à comprendre leurs exigences réglementaires, ils ne décrivent pas entièrement la valeur et l'incidence des interactions des agents de soutien et de conformité de première ligne avec nos participants. Notre engagement à l'égard de la collaboration est fondé sur la reconnaissance du fait que l'OPRR fait partie d'un écosystème plus vaste composé de personnes, d'entreprises et d'organisations qui s'efforcent toutes de se conformer aux lois ontariennes sur l'économie circulaire et, surtout, l'objectif stratégique de réduction des déchets et d'augmentation du réacheminement

des déchets qui sous-tend le cadre réglementaire sur la responsabilité des producteurs.

Les succès de l'équipe de conformité en 2024 n'auraient pas été possibles sans cette collaboration, et je suis profondément reconnaissant envers le personnel de l'OPRR, mes collègues de la direction, le ministère et notre communauté réglementée qui continuent à mettre au défi et à m'aider à réaliser la vision d'un Ontario prospère et sans déchets.



MARY CUMMINS
Registrar



Principaux acronymes

FAC	Fonds d'amélioration continue	SGPUO	Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario
EEE	Équipements électriques et électroniques	ORP	Organisme assumant les responsabilités d'un producteur
LPE	Loi sur la protection de l'environnement	OPRR	Office de la productivité et de la récupération des ressources
PDS	Produits dangereux et spéciaux	LRREC	Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire
GDD	Programme de gestion des déchets dangereux	IO	Intendance Ontario
TIT/AV	Équipements des technologies de l'information, des télécommunications et de l'audiovisuel	PVP	Programme des vieux pneus
MEPNP	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs	LTRD	Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets
DMDS	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	DEEE	Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques
OES	Ontario Electronic Stewardship		

Organisme de réglementation de l'économie circulaire de l'Ontario

Mandat

L'Office a été établi par le gouvernement de l'Ontario le 30 novembre 2016 à titre d'organisme de réglementation responsable de l'application du nouveau cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs de l'Ontario pour faire progresser l'économie circulaire de la province. Ce cadre oblige les producteurs individuels à assumer la responsabilité opérationnelle et financière des produits et de l'emballage qu'ils vendent sur le marché ontarien lorsque les consommateurs ne les utilisent plus.

L'OPRR doit faire respecter les obligations de la [Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets](#) (LTRD) et de la [Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire](#) (LRREC) et de leurs règlements connexes. En 2019, le mandat de l'Office a été élargi pour inclure la prestation de services de déclaration numérique au nom du gouvernement de l'Ontario pour les programmes qui vont au-delà de la responsabilité des producteurs assujettis à la Loi sur la protection de l'environnement (LPE).

En vertu de la LTRD, l'Office est responsable de ce qui suit :

- Superviser les anciens programmes de gérance des produits jusqu'à leur liquidation entière. Cela comprend la supervision des organismes de financement de l'industrie (OFI) et des organismes de gérance de l'industrie (OGI) ainsi que la surveillance des programmes de réacheminement des déchets qu'ils exploitent. En 2024, l'OPRR a continué de superviser l'ancien Programme des boîtes bleues et la mise en œuvre des dernières étapes du plan de liquidation des boîtes bleues approuvé par Intendance Ontario (IO). D'autres programmes de gestion des pneus, des piles et batteries, des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) ont cessé leurs activités entre 2019 et 2021.
- Approuver les plans de liquidation et superviser la liquidation des OFI et des programmes qu'ils administrent selon les directives du ministère. En 2024, l'Office a continué de superviser la liquidation de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO), qui a exploité le Programme des vieux pneus jusqu'à ce qu'il cesse ses activités le 31 décembre

2018. L'Office a également continué de superviser la liquidation de l'Ontario Electronic Stewardship (OES), qui a exploité le Programme de réacheminement des DEEE jusqu'à la fin des activités le 31 décembre 2020.

- Administrer le Programme municipal annuel Datappel qui compile les renseignements afin de déterminer le coût de l'ancien système municipal des boîtes bleues et établir l'obligation de financement des intendants du Programme des boîtes bleues. L'Office a publié la version définitive et complète du rapport sur le Datappel pour l'ancien Programme des boîtes bleues administré par IO au début de 2023. Le dernier rapport sur le Datappel a été publié à la fin de l'année 2024.
- Prendre en charge des mesures de conformité, notamment des inspections, des sanctions pécuniaires et des poursuites, pour faire respecter les exigences énoncées dans la LTRD et ses règlements connexes.

En vertu de la LRREC, l'OPRR est responsable de ce qui suit :

- Établir, exploiter et tenir à jour un registre public à l'appui du cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs pour la collecte et la gestion des documents désignés, en permettant aux producteurs de matières désignées en vertu de la LRREC et à leurs fournisseurs de services de s'inscrire et de produire des rapports conformément aux exigences réglementaires
- Établir, exploiter et tenir à jour des registres pour les sols de déblai et pour les déchets industriels liquides et dangereux.
- Prendre des mesures de conformité envers les programmes de responsabilité des producteurs, notamment en menant des inspections, en délivrant des ordonnances exécutoires, en imposant des sanctions pécuniaires et en engageant des poursuites pour faire respecter les exigences de la LRREC et de ses règlements connexes.
- Fournir des renseignements au public sur la récupération des ressources ou la réduction des déchets en Ontario.
- Informer le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs afin d'appuyer le processus décisionnel ministériel



En vertu de la LTRD et de la LRREC, le ministère de l’Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs exerce une surveillance législative de l’Office. [Un accord de fonctionnement](#) entre le ministère et l’Office établit les responsabilités et les rôles respectifs des deux parties. Comme la plupart des autorités administratives de l’Ontario, l’Office finance ses activités au moyen de droits et de redevances versés par les parties réglementées selon le principe du recouvrement des coûts. L’Office ne reçoit aucun financement de la part du gouvernement de l’Ontario.

Gouvernance et équipe de direction

L’Office est régi par un Conseil d’administration composé de 11 membres. Le Conseil est responsable de l’orientation stratégique globale et de s’assurer de la réalisation

du mandat de l’Office. Il rend compte au ministère de l’exécution du mandat et des responsabilités de l’Office en vertu de la LTRD, de la LRREC, de la LPE, ainsi que de l’accord de fonctionnement.

Dans le cadre de son engagement à l’égard de la transparence et comme l’exige le ministre, l’OPRR publie les [procès-verbaux des réunions du Conseil](#) sur son site Web une semaine après leur adoption.

Le ministère nomme cinq membres au Conseil d’administration, tandis que le Conseil élit six autres membres. Le Conseil élit aussi ses dirigeants, notamment le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier. De plus, le ministre a le pouvoir de nommer le président du Conseil. Voici les membres du Conseil d’administration de l’Office en 2024 :

Conseil d’administration

Robert Poirier	Président	Ré-élue en novembre 2024
Ken Kawall	Vice-président et trésorier	Ré-élu en juillet 2023
Mary Shenstone	Vice-président	Ré-élue en novembre 2023
Saqib Cheema	Administrateur	Mandat terminé en octobre 2024
Janet Clark	Administrateur	Ré-élue en novembre 2024
Tanweer Gilani	Administrateur	Ré-élu en mars 2024
Andrea Nemtin	Administrateur	Ré-élue en novembre 2022
Rajesh Sharma	Administrateur	Ré-élue en novembre 2022
Marnie Silver	Administrateur	Ré-élue en juillet 2024
Jeffrey Steiner	Administrateur	Ré-élu en avril 2024
Tom Wright	Vice-président	Mandat terminé en janvier 2024

Les membres du Conseil sont rémunérés pour l’exécution de leurs fonctions à des taux harmonisés avec les indemnités journalières établies dans la Directive concernant les organismes et les nominations de la fonction publique de l’Ontario pour les personnes nommées à temps partiel à des organismes de réglementation.

Les taux des indemnités journalières pour les membres en 2024 étaient :

- Président – \$744
- Vice-président – \$583
- Administrateur – \$472

La rémunération totale du Conseil en 2024 était de 328 071 \$.

Les quatre comités de l’OPRR et la description pour chacun d’eux sont [affichés sur notre site Web](#).

Équipe de direction

Noah Gitterman	Chef de la direction, à compter du 4 juin 2024
Frank Denton	Chef de la direction, mandat terminé le 4 juin 2024
Mary Cummins	Registraire
Lorella Hayes	Directeur des finances et de l’administration
Lisa Inness	Chef de l’information
Wilson Lee	Directeur des programmes et des affaires publiques

L’Office compte six dirigeants qui sont à la fois membres du Conseil, cadres supérieurs et employés de l’Office :

Robert Poirier	Président
Mary Shenstone	Vice-présidente
Ken Kawall	Vice-président et trésorier
Andrea Abraham	Secrétaire générale
Noah Gitterman	Chef de la direction, à compter du 4 juin 2024
Frank Denton	Chef de la direction, mandat terminé le 4 juin 2024
Mary Cummins	Registraire

Les membres du Conseil et les employés de l’Office sont assujettis à un Code de conduite ainsi qu’à d’autres politiques de gouvernance qui sont également disponibles sur le [site Web de l’Office](#). Des [renseignements supplémentaires](#) sur le Conseil d’administration et sur l’équipe de direction, comme des biographies et les coordonnées des membres, se trouvent sur le site Web.



Conseils consultatifs

L’OPRR travaille avec deux conseils consultatifs composés de parties réglementées et d’experts de l’industrie, tous deux établis sous la direction du ministre, soit le Conseil consultatif de l’industrie et le Conseil consultatif des fournisseurs de services. En 2024, les conseils étaient composés des membres suivants :

Conseil consultatif de l’industrie

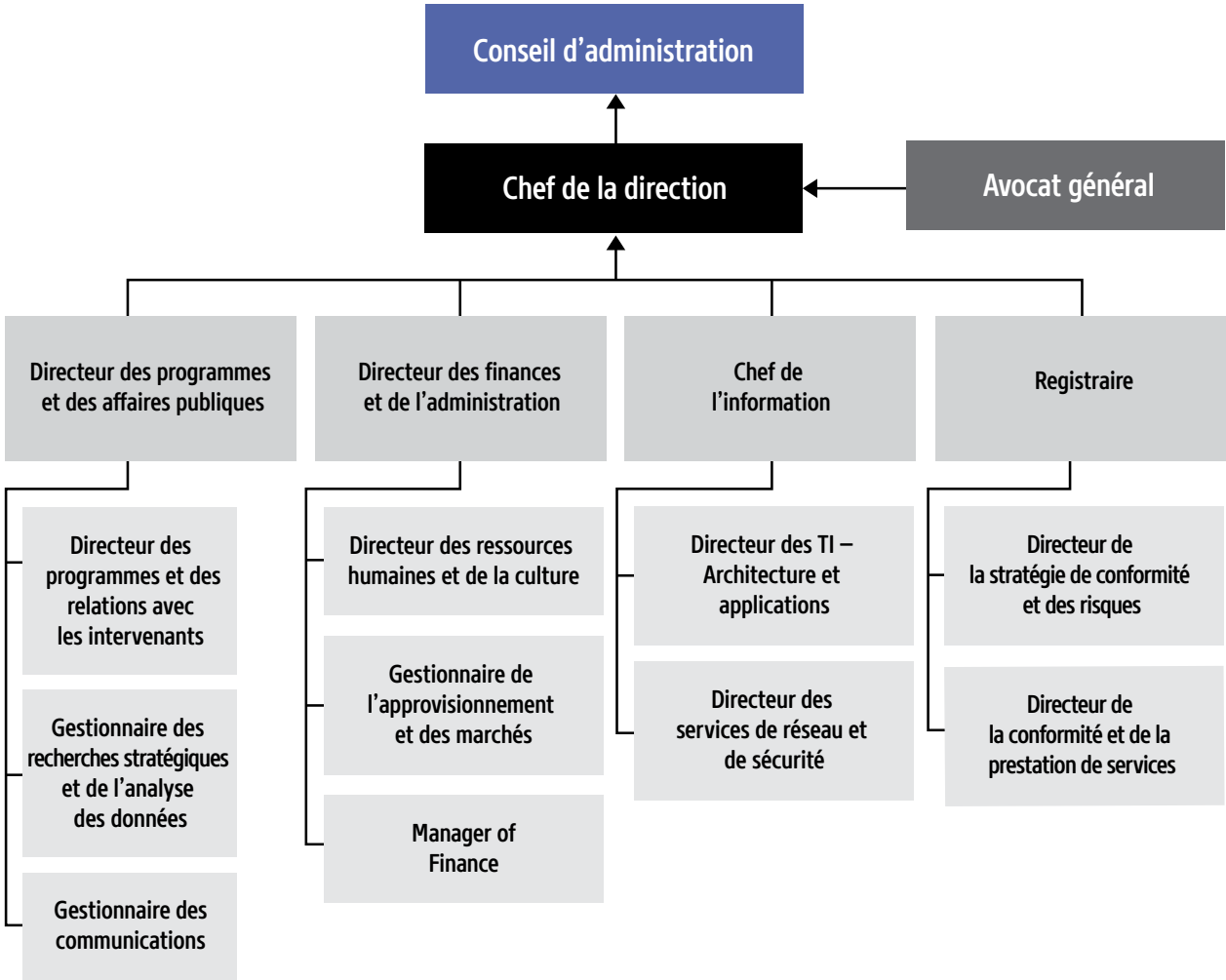
Organisation	Représentant
Association canadienne du pneu et du caoutchouc	Carol Hochu (coprésidente)
Conseil d’administration de l’OPRR	Jeffrey Steiner (coprésident)
Association canadienne des boissons	Shane Buckingham
Conseil canadien du commerce de détail	Sebastian Prins
Food, Health & Consumer Products of Canada	Michelle Saunders
Association canadienne de produits de consommation spécialisés	Simon Kinsman
Recyclage des produits électroniques Canada	Shelagh Kerr
Fédération canadienne de l’entreprise indépendante	Julie Kwiecinski
Médias d’Info Canada/Association des journaux communautaires de l’Ontario	Paul Deegan / Gordon Cameron
Électro-Fédération Canada	Cherith Sinasac
Association canadienne de l’industrie de la chimie	Don Fusco
Association canadienne des constructeurs de véhicules	Yasmin Tarmohamed

Conseil consultatif des fournisseurs de services

Organisation	Représentant
Emterra Group	Paulina Leung (coprésidente)
Conseil d’administration de l’OPRR	Jeffrey Steiner (coprésident)
Association des municipalités de l’Ontario	Dave Gordon
Loop Recycled Products	Josh Wiwcharyk
Environmental 360 Solutions	James Ewles
Ville de Toronto	Charlotte Ueta
Quantum Lifecycle Partners	Clayton Miller
Ontario Tire Dealers Association	Adam Moffat
Waste to Resource Ontario	Ashley De Souza
Waste Connections du Canada	Izzie Abrams
Comté de Northumberland	Adam McCue
Région de Peel	Norm Lee
GFL Environmental	Nicole Willett

le Comité des ressources humaines

La structure organisationnelle de l’OPRR en 2024 est présentée ci-dessous :



À la fin de 2024, le personnel de l’Office comptait 84,2 équivalents temps plein (ETP), comparativement à 77,2 ETP à la fin de 2023. La croissance de l’effectif de l’OPRR s’est produite principalement au sein des équipes de la conformité et du registre, ainsi que des finances et des ressources humaines. Le nombre d’ETP de l’équipe de la conformité et du registre a augmenté de 5,5 ETP pour appuyer les efforts continus de l’OPRR visant à aider les participants et à entreprendre des initiatives de conformité afin d’assurer des règles du jeu équitables. Les ETP de l’équipe des finances et des ressources humaines ont augmenté de 2,5 ETP afin d’appuyer le besoin croissant de l’organisation en matière d’analyse financière pour éclairer la prise de décisions, l’évaluation du rendement et l’évaluation des risques



Promouvoir une nouvelle vision et mission

En 2024, l'OPRR a mis la dernière main à un exercice de planification stratégique qui a été lancé en 2023 avec la publication de son tout premier [plan stratégique couvrant les années 2025 à 2030](#).

L'exercice de planification a produit une vision et un énoncé de mission actualisés qui reflètent le vaste mandat de l'OPRR en tant qu'organisme de réglementation environnementale et économique, ainsi que son mandat élargi d'offrir des services de production de rapports numériques, en plus de son mandat de conformité et d'application pour les programmes de responsabilité des producteurs.

- Vision:** Un Ontario prospère et sans déchets
- Mission:** L'Office appuie la réduction des déchets et la récupération des ressources en faisant respecter les lois de l'Ontario sur la responsabilité des producteurs, en fournissant des services de registre à notre communauté réglementée et en rendant compte publiquement des progrès de l'Ontario vers une économie circulaire.

Le plan stratégique a été élaboré afin de fournir un cadre pour notre processus annuel de planification des activités, en veillant à ce que les activités que l'organisation planifie et budgète pour chaque année soient alignées sur les stratégies et les cibles qui ont été établies comme étant les voies les plus claires vers la réalisation du mandat de l'OPRR.

Le plan s'articule autour de cinq objectifs stratégiques qui sont des indicateurs de réussite dans la réalisation de la mission de l'EPRR. Les trois premiers objectifs décrivent les principales composantes du mandat de l'OPRR, et les autres objectifs énoncent les conditions nécessaires à l'atteinte de nos trois objectifs axés sur le mandat.

Le plan stratégique énonce également les principales cibles de chaque objectif stratégique, ainsi que les stratégies qui seront mises en œuvre pour atteindre ces objectifs :

The Strategic Plan Goals

Goals	Objectives
Une application de la loi efficace qui appuie la réduction des déchets et un secteur de la récupération des ressources sain	- Prendre des décisions éclairées fondées sur le risque concernant les activités de conformité. - Minimiser le fardeau imposé à la communauté réglementée tout en atteignant les résultats en matière de conformité - Établir un lien de confiance avec notre communauté réglementée
Des services de registre acces-sibles qui offrent de la valeur aux inscrits	- Permettre aux inscrits de répondre aux exigences réglementaires en leur fournissant des services opportuns. - Maintenir et améliorer la convivialité, la sécurité et la fiabilité du registre de façon rentable.
De l'information publique utile et fiable sur la récupération des ressources, les déchets et les activités de l'Office	- Rendre publics les renseignements du registre par défaut, autre que les renseignements commerciaux de nature délicate. - Présenter des renseignements fiables pour répondre aux besoins des inscrits, du gouvernement, des autres intervenants et du public. - Communiquer de façon transparente les décisions et les activités opérationnelles.
Une culture connectée où les employés peuvent s'épanouir et accomplir un travail porteur de sens	- Créer un milieu de travail positif, inclusif et fondé sur la confiance. - Donner au personnel de l'Office les moyens d'innover, de s'adapter au changement et d'être à la fine pointe de la technologie.
Des systèmes et des processus internes robustes qui demeurent novateurs et adaptables au changement	- Intégrer la prise de décision éclairée par les données dans toutes les activités. - Améliorer continuellement la technologie, les processus et les systèmes pour favoriser l'efficience et l'efficacité. - Peaufiner un cadre de planification qui accroît l'harmonisation, prévient la redondance et favorise l'innovation.

Le plan stratégique a guidé l'élaboration du [plan d'activités de 2025](#), et les deux ont été publiés en octobre 2024.

La vision et l'énoncé de mission actualisés reflètent le vaste mandat de l'OPRR en tant qu'organisme de réglementation environnementale et économique, ainsi que son mandat élargi d'offrir des services de production de rapports numériques, en plus de son mandat de conformité et d'application pour les programmes de REP.

Vérification interne

À la suite de l'approbation par le conseil d'administration, en 2023, d'établir une fonction d'audit interne indépendante et objective qui relève fonctionnellement du Comité de vérification et de risques du conseil d'administration et administrativement du chef de la direction, KPMG a été retenue comme auditeur interne de l'OPRR en mars 2024.

Le Comité de vérification et de risques a établi la portée de la première vérification interne aux contrôles financiers internes de l'OPRR, y compris les comptes débiteurs et la facturation, les dépenses et l'affectation des coûts.

La vérification de KPMG a révélé que les principaux contrôles financiers de l'OPRR fonctionnaient comme prévu et a formulé plusieurs recommandations à priorité moyenne et faible afin d'améliorer davantage l'environnement de contrôle interne et la documentation de l'OPRR.

Données

L'exactitude, l'intégrité et la sécurité des données sous-tendent la plupart des objectifs et cibles stratégiques du plan stratégique ainsi que le Plan d'activités de 2025. Des investissements et des efforts importants ont été faits en 2024 pour veiller à ce que les données puissent servir de fondement stratégique aux activités et à la prise de décisions de l'OPRR.

La LRREC exige que l'OPRR « établisse, tienne à jour et exploite un registre électronique » pour gérer les données soumises par les participants, ce qui est essentiel à l'application des exigences de la LRREC et de ses règlements d'application, ainsi qu'à la réalisation des objectifs stratégiques de l'initiative sur l'économie circulaire de l'Ontario. La LRREC confère également à l'OPRR un mandat de production de rapports publics, ce qui ne peut être accompli que par une gouvernance efficace des données et des capacités d'analyse des données. L'accord de fonctionnement de l'OPRR avec le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs exige également que l'OPRR

élabore et tienne à jour un cadre de conformité fondé sur les risques et axé sur les données afin d'appuyer la conformité et l'application rentables.

En 2024, l'OPRR a pris des mesures pour accélérer ses capacités d'analyse de données :

- 1 On a accéléré une initiative d'analyse et de gouvernance des données qui a commencé à la fin de 2023 pour élaborer et mettre en œuvre des pratiques exemplaires relatives à l'utilisation des données afin de maximiser l'utilité des données. En 2024, l'OPRR a rempli des dictionnaires de données pour les principales plateformes de données, réalisé un inventaire et conçu un processus de mise à jour de toutes les politiques liées aux données. Un projet de cartographie et de classification des données est en cours.
- 2 L'OPRR a acquis et mis en œuvre une plateforme d'analyse des données intégrée au système de registre qui permet au personnel de l'OPRR d'intégrer, de traiter, de transformer, de visualiser et de partager des données dans un environnement technologique sécurisé qui peut être mis à l'échelle en fonction des besoins de données et des capacités de données de l'organisation.
- 3 L'OPRR a fait appel à des experts en données qui se spécialisent dans l'amélioration des processus opérationnels afin d'élaborer un modèle opérationnel pour faciliter l'intégration continue de l'analyse et de la transformation des données dans les projets de conformité, de gestion financière et de production de rapports publics.

Les investissements de l'OPRR dans ses capacités d'analyse des données garantiront des rapports publics plus rapides et fiables, ainsi qu'une conformité et une application rentables en tirant parti de ses actifs de données.

Réduction du fardeau

La réduction du fardeau et la prestation de services rentables sont des initiatives continues, et leur importance



est enchâssée dans les valeurs organisationnelles de l'OPRR. Nous sommes déterminés à mener nos activités de manière efficiente et rentable, en optimisant les ressources et en réalisant des progrès vers l'obtention des résultats escomptés de notre loi habilitante. Alors que l'environnement économique de l'Ontario continue d'être mis à rude épreuve par une guerre commerciale provoquée par les États-Unis, l'OPRR continuera de collaborer avec les participants et les intervenants de l'industrie pour cerner d'autres possibilités de réduire les coûts et de réduire au minimum le fardeau administratif, tout en veillant à ce que les résultats réglementaires soient obtenus.

L'OPRR a commencé l'année 2024 en reportant à 2025 l'obligation pour les transformateurs de batteries, d'appareils électroniques, d'éclairage et de produits dangereux et spéciaux de soumettre un rapport de vérification du taux d'efficacité du recyclage. Cette décision était fondée sur les

commentaires reçus des participants pendant les consultations sur l'élaboration de procédures sur les taux d'efficacité du recyclage. Les participants ont indiqué qu'ils avaient besoin de plus de temps pour adapter leurs processus opérationnels afin de se conformer aux procédures proposées.

Les exigences en matière d'audit et de vérification décrites dans le cadre réglementaire garantissent que l'information soumise à l'OPRR est exacte et vérifiée. Bien que ces exigences garantissent des règles du jeu équitables pour les entreprises, elles entraînent également des coûts liés à la vérification de l'exactitude des données sur l'approvisionnement. L'OPRR a cherché des occasions de réduire le fardeau administratif et financier pour les inscrits en adoptant une approche équilibrée fondée sur le risque. Les producteurs devaient présenter un rapport de vérification pour établir une base de référence au cours de la première année où la vérification était requise. Dans le cas des



L'OPRR a continué à collaborer avec les organismes de réglementation de la REP partout au Canada pour promouvoir l'uniformité et l'harmonisation, partager l'expertise et les ressources, favoriser le renforcement des connaissances et des capacités et renforcer l'efficacité de la réglementation.

producteurs qui font une déclaration au cours des années subséquentes, nous exigeons que seuls les producteurs hautement prioritaires présentent un rapport. En 2024, le nombre de producteurs participant au Programme des produits dangereux et spéciaux qui devaient présenter des rapports de vérification a diminué, passant de 229 à 50. Cette approche de réduction du fardeau au moyen de stratégies de conformité fondées sur les risques permet d'obtenir des résultats réglementaires à moindre coût et à moindre effort pour les inscrits. Elle sera appliquée de plus en plus dans tous les programmes, pendant que l'OPRR continuera d'améliorer l'opérationnalisation de son cadre de conformité fondé sur les risques en 2025.

De même, au printemps 2024, l'OPRR a reporté à 2025 l'obligation pour les producteurs et les organismes assumant les responsabilités d'un producteur (OPR) de batteries, d'appareils électroniques, d'éclairage et de produits dangereux et spéciaux de présenter des rapports de vérification du rendement. Au cours des consultations sur l'élaboration de procédures de vérification du rendement, les participants ont indiqué qu'il faut plus de temps pour adapter leurs processus opérationnels.

L'OPRR a mené un sondage auprès des utilisateurs de son application mobile HazTrack afin de déterminer les améliorations à apporter pour faciliter la création de manifestes pour le transport, la manutention et le stockage des déchets industriels liquides et dangereux. L'OPRR a également examiné la rétroaction continue des inscrits au sujet du système de registre par lequel ils remplissent leurs exigences en matière de rapports et a continué à trouver des façons de simplifier les processus et de réduire le fardeau administratif. Ces efforts ont mené à plusieurs améliorations en 2024 qui ont amélioré les processus internes et l'expérience des participants, y compris l'application mobile HazTrack de l'OPRR, les API pour le téléchargement de données en vrac et le système de registre.

En 2024, l'équipe de la conformité et du registre a amélioré le soutien aux participants en augmentant le

personnel de 30 %, en améliorant les cadres de formation et en poursuivant le travail d'élaboration des normes de service. Ces efforts ont permis d'accroître l'efficacité du personnel de première ligne, d'améliorer le soutien aux participants et de mettre davantage l'accent sur les questions liées à la conformité, surtout en ce qui a trait à l'identification et à la mise en conformité des récalcitrants.

L'OPRR a lancé une importante initiative de réduction du fardeau en 2024 afin d'améliorer le système de facturation et de paiement du registre, particulièrement pour les participants au Programme de gestion des déchets dangereux (GDD). L'OPRR a entrepris une évaluation détaillée de son système de facturation et de paiement, y compris un sondage auprès des intervenants par courriel, la tenue d'ateliers et l'examen des commentaires non sollicités recueillis depuis le lancement du registre de GDD en 2023. Un cadre d'établissement des priorités a été élaboré afin de séquencer les améliorations possibles, et une feuille de route du projet a été élaborée. Le projet a été officiellement lancé en avril 2025.

Le cadre réglementaire sur la responsabilité des producteurs et les services de rapports numériques que l'OPRR exploite au nom du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs exigent que les entreprises collaborent avec le personnel de première ligne de l'OPRR et rendent des comptes par l'entremise du système de registre de l'OPRR pour satisfaire aux exigences réglementaires. Ces exigences, comme toutes les obligations réglementaires, peuvent être difficiles à comprendre et exiger des efforts administratifs de la part des entreprises réglementées, ainsi que des coûts financiers pour s'y conformer. L'OPRR a travaillé en collaboration avec les inscrits, les intervenants de l'industrie et les ministères partenaires tout au long de 2024 et continueront, en 2025, à trouver des façons de rationaliser les processus et de réduire les coûts afin de réduire au minimum le fardeau pour les entreprises réglementées, tout en continuant de veiller à ce que les résultats escomptés du cadre réglementaire soient atteints.

07 BILAN DE L'ANNÉE

Communications

Les communications sont l'un des outils de conformité les plus importants de l'OPRR et une stratégie essentielle pour mobiliser les participants et les intervenants, aider la communauté réglementée à comprendre le cadre réglementaire et atteindre la conformité, et sensibiliser davantage le public aux initiatives de la province en matière d'économie circulaire et aux progrès réalisés vers un avenir sans déchets.

Le site Web de l'OPRR est la principale source d'information sur l'OPRR, l'initiative de l'économie circulaire de l'Ontario et les exigences réglementaires, tant pour les participants que pour le public. En 2024, l'OPRR a continué d'améliorer la fonctionnalité de rpra.ca afin d'aider les participants à comprendre et à respecter leurs exigences réglementaires et d'accroître la sensibilisation du public aux progrès réalisés dans la réduction des déchets et l'augmentation du réacheminement des déchets.

Voici les principales améliorations apportées au site Web en 2024 :

- Une nouvelle page Web expliquant comment l'OPRR établit les frais de programme. La [page Web sur l'établissement des frais](#) améliore la transparence des structures de frais et du processus d'établissement des frais.
- Nous avons également lancé un nouveau plan de recherche d'un site de collecte sur le Web au début de l'année et mis en œuvre une série d'améliorations d'ici la fin de l'année en fonction des commentaires des utilisateurs. La carte a accru l'accès du public à l'information sur les sites de collecte et simplifié la production de rapports sur les sites de collecte pour les producteurs et les organismes de responsabilité des producteurs, ce qui a procuré des avantages au public et aux participants.
- Une page Web destinée aux consommateurs a également été lancée sur le site Web de l'OPRR pour partager de l'information au sujet des programmes de responsabilité des producteurs de l'Ontario, des matériaux qui peuvent être recyclés et où, ainsi que des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs de l'Ontario en matière d'économie circulaire. En 2025, la page Web sera agrandie afin de répondre aux besoins et au désir du public d'obtenir des renseignements plus accessibles sur le recyclage.
- Nous avons également commencé à améliorer la fonctionnalité des fonctions de recherche et de foire

- aux questions du site, qui seront terminées plus tard cette année.
- L'élaboration d'un guide de rédaction en langage clair et simple pour rendre le site Web plus accessible, ainsi que d'autres documents de communication.

En plus des améliorations apportées aux sites Web et aux communications sur le Web de l'OPRR, l'OPRR a continué d'utiliser sa stratégie Communications pour la conformité (C4C), qui accorde la priorité aux communications afin d'informer les participants de leurs obligations réglementaires à l'appui de la conformité volontaire. En 2024, en plus des outils standard de C4C qui sont régulièrement déployés, l'OPRR a élaboré d'autres stratégies pour peaufiner davantage ses approches de C4C.

L'OPRR a également appliqué les stratégies C4C dans l'exercice de ses pouvoirs récemment acquis en matière de pénalités administratives en intégrant une étape d'avertissement au processus. En plus des avis d'intention d'émettre des PA requis par la LRREC, qui donne officiellement 21 jours aux participants pour fournir des renseignements atténuants afin d'éviter ou de réduire une ordonnance de PA potentielle, l'OPRR a ajouté une étape supplémentaire pour donner aux participants un avertissement écrit qu'ils ne sont pas conformes et des options pour éviter une ordonnance de PA. Cette étape, qui est appliquée à la discrétion des agents de conformité au cas par cas, était un autre outil de communication novateur qui a permis de fermer la plupart des dossiers de conformité avant qu'un avis officiel ne soit requis. Cette approche a réaffirmé l'engagement de l'OPRR à appuyer les résultats en matière de conformité plutôt que l'application de la loi et à éviter des processus longs et coûteux de règlement des différends et d'appel.

L'OPRR a également collaboré avec les ORP pour obtenir des résultats positifs en matière de conformité pour leurs clients producteurs. En travaillant en étroite collaboration avec les ORP, notamment en examinant leurs communications et en fournissant des messages clés, l'OPRR a été en mesure d'amplifier ses communications directes avec les producteurs pour encourager et appuyer la conformité.

La stratégie C4C de l'OPRR est élaborée et mise en œuvre conjointement par les équipes de conformité et de communications. Comme par les années passées, la stratégie C4C a été appliquée à tous les aspects des communications de l'OPRR aux participants en 2024, y compris :

- Rapports annuels sur l'approvisionnement et le rendement

07 BILAN DE L'ANNÉE



- Bulletin général mensuel
- Bulletin trimestriel sur le GDD et les sols de déblai
- Campagnes de communication ciblées à l'intention des utilisateurs du registre des sols de déblai pour les sensibiliser aux exigences réglementaires relatives au dépôt par le registre
- Utilisation des médias sociaux pour accroître la sensibilisation aux programmes de l'OPRR et de REP
- Élaboration de guides de production de rapports et d'autres ressources de formation pour les participants
- Campagnes de courriels
- Foires aux questions
- Déclarations du registraire sur des questions importantes et/ou de conformité du système

Mobilisation des intervenants

L'OPRR mobilise les intervenants au moyen de consultations, de conseils consultatifs, de sondages auprès des participants, d'activités de série d'apprentissage, de visites sur place, de conférences et de réunions directes. Ces engagements créent une boucle de rétroaction positive grâce à laquelle nous recevons des commentaires précieux sur la façon dont nous accomplissons notre travail et dont nous pouvons continuer à nous améliorer. Les commentaires que

l'OPRR reçoit par l'entremise de ces canaux ont éclairé et illuminé tous les aspects du travail de l'OPRR en 2024.

Visites des lieux

Les visites sur place sont un moyen important pour le personnel de l'OPRR d'approfondir sa compréhension des secteurs d'activité qu'il réglemente. Les réalités opérationnelles des entreprises sont souvent remises en question par les exigences réglementaires, et la tension entre les deux doit être conciliée pour que les entreprises puissent fonctionner de façon rentable et pour que les résultats réglementaires soient atteints.

En 2024, le personnel de l'OPRR a visité plusieurs sites réglementés afin d'approfondir ses connaissances sur les processus et les technologies de récupération des matières. Le personnel de l'OPRR a visité une installation de traitement des filtres à huile, une usine de papier et une installation de remise à neuf des appareils électroniques et d'extraction du matériel, entre autres. Les visites antérieures sur place ont porté notamment sur une installation de traitement des pneus, une installation de traitement des batteries et une installation de récupération des matériaux.

Série de conférences

L'OPRR a également établi une série de conférences

Alors que l’environnement économique de l’Ontario continue d’être mis à rude épreuve par une guerre commerciale provoquée par les États-Unis, l’OPRR continuera de collaborer avec les participants et les intervenants de l’industrie pour cerner d’autres possibilités de réduire les coûts et de réduire au minimum le fardeau administratif, tout en veillant à ce que les résultats réglementaires soient obtenus.

pour inviter les principaux acteurs de l’économie circulaire de l’Ontario à communiquer avec le personnel de l’OPRR afin de partager leurs connaissances et leurs observations sur la façon dont progresse la mise en œuvre du cadre réglementaire élargi de responsabilité des producteurs de l’Ontario.

En 2024, la série de conférences a accueilli le chef des politiques de gestion des déchets de l’une des plus grandes municipalités de la province pour discuter du rôle des municipalités dans le système de gestion et de réacheminement des déchets de l’Ontario. La série a également invité l’un des principaux analystes de politiques qui conseillent les gouvernements du Canada et des États-Unis sur les programmes de responsabilité des producteurs à parler des tendances historiques des données sur les déchets en Ontario. La série a également entendu un porte-parole de premier plan représentant des organisations environnementales et commerciales.

L’OPRR continuera de collaborer avec les leaders d’opinion de l’économie circulaire de l’Ontario afin de soutenir l’apprentissage du personnel et de créer des occasions pour que l’industrie en apprenne davantage sur le fonctionnement de l’OPRR.

Mobilisation directe

La mobilisation directe des participants et des intervenants de l’industrie est un moyen important d’établir une compréhension et une confiance mutuelles pour appuyer la conformité et atteindre les résultats réglementaires. L’OPRR cultive un vaste réseau de relations avec l’industrie afin de maintenir des voies ouvertes de communication et d’établir des partenariats de collaboration. Bien qu’une liste exhaustive des engagements serait trop longue à réciter, les engagements présentés ci-dessous illustrent l’engagement de l’OPRR envers l’ouverture, l’accessibilité et la transparence dans son approche à

l’égard de la communauté réglementée.

Tout au long de 2024, l’OPRR a continué à travailler en collaboration avec les organismes de réglementation de la responsabilité des producteurs partout au Canada pour discuter des façons de promouvoir l’uniformité et l’harmonisation, de partager l’expertise et les ressources, de favoriser le renforcement des connaissances et des capacités et de renforcer l’efficacité de la réglementation.

Tout au long de l’année, l’OPRR a également communiqué régulièrement avec des groupes d’intervenants clés, dont l’Association des municipalités de l’Ontario et Waste 2 Resource Ontario, qui représentent un vaste secteur d’entreprises et d’organisations participant à la gestion des déchets. En plus des réunions régulières avec le personnel du ministère, l’OPRR a également tenu une réunion conjointe avec le personnel du ministère du Développement économique, de la Création d’emplois et du Commerce et du ministère de l’Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs ainsi qu’avec les représentants de la Korea Environment Corporation, qui est un organisme de surveillance publique qui a pour mandat d’administrer les programmes de responsabilité des producteurs de la Corée du Sud, y compris la conformité et l’application de la loi.

Le personnel de l’OPRR a participé à de nombreuses conférences pour échanger de l’information sur les programmes de responsabilité des producteurs et l’approche en matière de conformité de l’Ontario, ainsi que pour se renseigner sur les entreprises réglementées et leurs défis en matière de conformité. Parmi les événements clés, mentionnons le Sommet canadien de l’économie circulaire, la Conférence canadienne de l’intendance, le US Product Stewardship Forum et la Conférence Développement durable au détail du Conseil canadien du commerce de détail.

Premières Nations

L’OPRR a mis sur pied une équipe de mobilisation des Autochtones pour soutenir les Premières Nations de l’Ontario dans leur transition vers le nouveau programme des boîtes bleues. Tout au long de 2024, l’équipe a rencontré régulièrement l’Ontario First Nations Technical Services Corporation afin d’accroître la sensibilisation aux programmes de responsabilité des producteurs de l’Ontario et l’accès à ces programmes. À compter de janvier 2024, le personnel de l’OPRR a observé les réunions mensuelles du Groupe de travail sur la transition des Premières Nations du Fonds d’amélioration continue (FAC) afin de mieux comprendre les besoins opérationnels des collectivités des Premières Nations qui souhaitent participer au programme des boîtes bleues. Le groupe de travail a pris fin à la fin de 2024 avec la liquidation du FAC. Le personnel de l’OPRR a également assisté à la Northern Ontario First Nation Environmental Conference d’octobre 2024 pour en apprendre davantage sur les défis auxquels font face les collectivités des Premières Nations en matière de gestion des déchets et de récupération des ressources.

Consultations

Afin d’éclairer les décisions clés, l’OPRR sollicite régulièrement la rétroaction des participants et des intervenants. Les consultations officielles de l’OPRR sont guidées par des principes de pratiques exemplaires élaborés par l’Organisation de coopération et de développement économiques. Les principes de la consultation publique, ainsi qu’une liste complète des consultations passées et actuelles, se trouvent sur le site Web de l’OPRR. L’OPRR a mené sept consultations officielles en 2024, résumées ci-dessous :

Frais de programme de 2025

De septembre à novembre l’an dernier, l’OPRR a mené des consultations sur les droits qu’il propose d’imposer en 2025 pour les programmes de responsabilité des producteurs et les programmes du GDD et du registre des sols de déblai, ce qui a mobilisé près de 30 000 participants et intervenants. Les frais de programme de 2025 ont été finalisés et affichés en décembre. L’OPRR commencera un examen de sa méthodologie et de ses modèles de frais en 2025.

Registre des sols de déblai de 2024

Frais de programme Consultation sur les frais proposés pour le Programme de registre des sols de déblai de 2024 entre novembre 2023 et janvier 2024. Les taux de frais définitifs ont été fixés à un niveau inférieur à ce

qui avait été proposé au cours de la consultation en fonction des commentaires reçus. Pour ce faire, on a prolongé la période de recouvrement du déficit du programme de trois à cinq ans afin de réduire les augmentations annuelles des frais.

Définition des grandes et petites catégories de producteurs de PDS pour la vérification des données sur l’approvisionnement

De mars à avril de l’an dernier, l’OPRR a mené une consultation sur la définition des grands et petits producteurs de PDS pour la vérification des données sur l’approvisionnement. Cela faisait suite à une consultation de 2022 qui a abouti à l’élimination de l’obligation pour les petits producteurs de présenter des rapports de vérification à compter de 2024. À la lumière des commentaires reçus, l’OPRR a adopté le poids moyen de l’approvisionnement de l’année précédente qui détermine les exigences du système de collecte d’un producteur énoncées dans le Règlement sur les produits dangereux et spéciaux pour établir les seuils. Cela a été fait pour assurer une représentation équitable du marché et l’uniformité de la réglementation. Les producteurs ont commencé à utiliser les nouveaux seuils pour soumettre leurs rapports de vérification des données sur l’approvisionnement à l’OPRR en 2024. L’OPRR examinera la méthodologie pour en assurer l’exactitude au fil du temps.

Utilisation des recettes provenant des pénalités administratives

De février à mars 2024, l’OPRR a consulté les intervenants sur la façon dont les recettes tirées des pénalités administratives seraient utilisées. La politique a été approuvée en février 2025 et exige que les revenus des PA servent à compenser les coûts du programme de responsabilité des producteurs, à créer des incitatifs pour se conformer aux exigences réglementaires en matière de responsabilité des producteurs et à appuyer les initiatives des Premières Nations de l’OPRR. La politique a également établi le principe selon lequel l’OPRR ne fixerait pas de cibles de revenus pour les PA afin d’assurer l’indépendance du processus décisionnel en matière de conformité. La politique exige que l’OPRR tienne des consultations sur l’utilisation des fonds provenant des PA pendant le processus annuel d’établissement des frais de l’OPRR, et tous les fonds des PA recueillis doivent

07 BILAN DE L'ANNÉE

être détenus dans un compte distinct et doivent faire l'objet d'un rapport chaque année.

● Développement d'une procédure de vérification des données sur l'approvisionnement en matériel d'éclairage

De décembre 2023 à janvier 2024, l'OPRR a consulté les intervenants sur l'élaboration d'une procédure de vérification des données sur l'approvisionnement en matériel d'éclairage. À la lumière des commentaires reçus au cours de la consultation, l'OPRR a créé une procédure distincte de vérification des données sur l'approvisionnement pour le matériel d'éclairage conforme aux normes de vérification canadiennes et a établi deux catégories, une pour les grands producteurs et l'autre pour les petits producteurs. L'OPRR a également éliminé l'obligation pour les petits producteurs de présenter des rapports de vérification à compter de 2025.

● Procédure de production de rapports sur le rendement et d'audit pour les boîtes bleues

En décembre 2024, l'OPRR a lancé une consultation en deux parties afin de recueillir des commentaires sur la rédaction de directives révisées pour la mesure, la production de rapports et la vérification du matériel récupéré décrit dans la procédure de vérification et d'audit pour les boîtes bleues. La première phase, qui s'est terminée en février 2025, comprenait un aperçu du travail accompli à ce jour, des échéanciers et des précisions sur la façon de mesurer les données sur le rendement pour 2025 et 2026 et d'en rendre compte. La deuxième phase, prévue pour 2025, donnera aux participants l'occasion de formuler des commentaires sur le projet de procédure.

● Directives de conformité pour le partage des sites de collecte et l'achat et la vente de crédits de rendement

En 2024, l'OPRR a entrepris une consultation à plusieurs phases afin d'élaborer des lignes directrices sur la conformité pour les producteurs et les ORP afin de clarifier les exigences relatives au partage des sites de collecte publics et à l'achat et à la vente de crédits de rendement. L'initiative s'attaque aux problèmes de conformité liés à l'accessibilité des sites, vérifie les relations avec le marché et veille à ce que les crédits de rendement ne soient pas comptés en double. Les directives s'appliqueront aux programmes des batteries, de l'électronique, des PDS et des pneus, mais n'auront aucune incidence sur le programme

des boîtes bleues. La première phase s'est déroulée de janvier à avril 2024 et a mis l'accent sur la collecte d'information au moyen d'une mobilisation directe et de présentations écrites. La phase 2 s'est déroulée de mai à août 2024 et a permis de recueillir des commentaires supplémentaires pour appuyer l'élaboration d'une ébauche d'orientation. La phase finale suivra en 2025 et donnera aux intervenants l'occasion de commenter une ébauche de proposition dans le cadre d'une consultation ouverte.

Conseils consultatifs

Le personnel de l'OPRR a continué de collaborer avec le Conseil consultatif de l'industrie (CCI) et le Conseil consultatif des fournisseurs de services (CCFS) en 2024 sur un large éventail de questions, y compris l'élaboration du plan d'activités annuel, les mesures de rendement de l'organisation, les rapports publics et les frais.

L'OPRR a rencontré les conseils six fois au total au cours de la dernière année.

- Le CCI et le CCFS ont été convoqués pour une séance conjointe spéciale en mai 2024 afin de fournir des commentaires sur l'élaboration du tout premier plan stratégique à long terme de l'OPRR. La réunion a été une occasion importante pour les intervenants de formuler des commentaires sur les objectifs, les stratégies et les cibles du plan afin d'assurer l'harmonisation avec le mandat de base de l'OPRR et de faire connaître leurs attentes à l'égard des priorités de l'OPRR.
- En août 2024, les conseils ont été convoqués pour engager l'OPRR dans son processus annuel de planification des activités. Les conseils ont formulé des commentaires sur les ressources financières et humaines nécessaires pour réaliser des progrès vers l'atteinte des objectifs stratégiques de l'OPRR dans le cadre de l'élaboration du plan d'activités de 2025. La réunion d'août comprenait également des mises à jour sur les rapports publics et des améliorations du cadre de conformité fondé sur le risque de l'OPRR.
- Les conseils ont été convoqués de nouveau en octobre 2024 pour une séance conjointe afin de fournir une rétroaction directe sur l'établissement des frais pour 2025. Cette mobilisation a été une occasion spéciale, dans le cadre du processus de consultation sur les frais de l'OPRR, pour que les membres du Conseil discutent directement avec le personnel de l'OPRR et les membres du Conseil

07 BILAN DE L'ANNÉE

au cours d'une séance ciblée afin de formuler des commentaires sur les frais proposés.

Sondage annuel auprès des inscrits

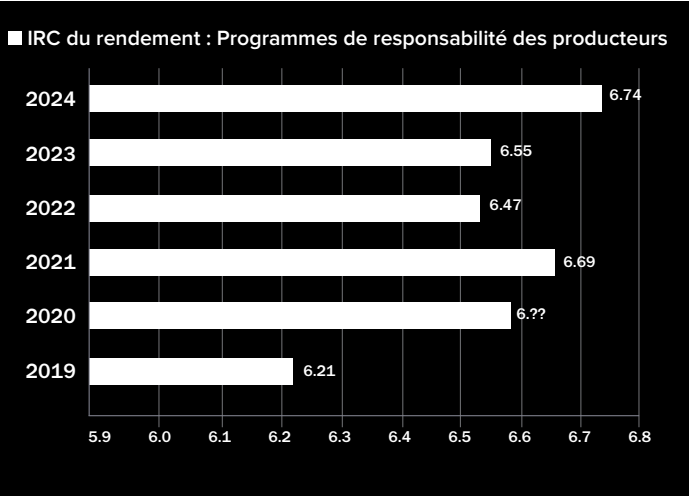
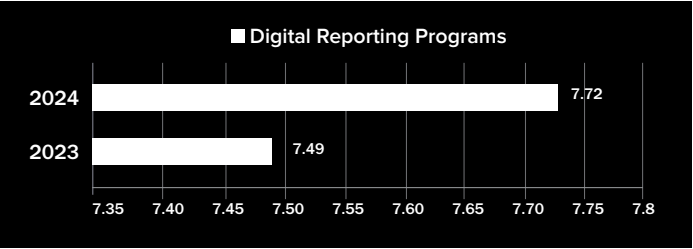
Depuis 2019, l'OPRR a retenu les services d'une entreprise externe spécialisée dans la recherche auprès des intervenants pour mener des sondages annuels afin de recueillir les commentaires des participants au programme et d'évaluer dans quelle mesure elle répond à leurs besoins. Au fil des ans, ces sondages ont pris de l'ampleur et mobilisé les participants à un nombre croissant de programmes. Le sondage de 2024 a invité les participants à tous les programmes de responsabilité des producteurs et de production de rapports numériques à y participer.

Ces sondages ont permis à l'OPRR d'obtenir de précieux renseignements sur les perceptions des participants à l'égard de son rendement, ce qui lui a permis d'établir une boucle de rétroaction continue pour faire le suivi des progrès, répondre aux préoccupations et déterminer les points à améliorer.

Les résultats du sondage de 2024 indiquent un élan positif dans plusieurs domaines clés, y compris le rendement global et la satisfaction à l'égard de la conformité et des interactions avec le registre. Les cotes attribuées aux efforts de mobilisation de l'OPRR ont également augmenté de façon constante, les participants reconnaissant une plus grande accessibilité et réactivité et un plus grand soutien technique. Les personnes inscrites aux services de production de rapports numériques, en particulier, ont noté des progrès dans tous les secteurs de rendement, ce qui reflète les investissements continus de l'OPRR dans les mesures de soutien et l'amélioration des processus pour faciliter des interactions plus efficaces entre les personnes inscrites et l'OPRR.

L'IRC du rendement est une mesure générale du rendement organisationnel par l'OPRR à l'aide d'indicateurs clés notés sur 10 :

- **Réputation** : « Dans l'ensemble, d'après tout ce que vous avez vu ou entendu, quelle est votre impression générale de l'OPRR? »
- **Exécution du mandat** : « Compte tenu de tout ce que vous avez entendu ou vu jusqu'à maintenant, comment évalueriez-vous l'OPRR dans l'exécution de son mandat? »
- **Soutien à la conformité** : « Comment évaluez-vous l'OPRR... dans son aide à vous conformer aux exigences réglementaires? »



Fait nouveau dans le sondage de 2024, l'OPRR a évalué la perception des participants à l'égard de ses rapports publics et a constaté que même si la sensibilisation demeure relativement faible, la satisfaction était élevée chez ceux qui connaissaient bien les rapports de l'OPRR sur les activités de conformité et le recouvrement des ressources.

Le sondage a également permis de cerner les secteurs de la prestation des services qui nécessitent une attention et une amélioration continues. L'écart entre la perception qu'ont les participants du rendement de l'OPRR par rapport aux attentes était le plus grand dans la compréhension que le personnel avait de leurs besoins opérationnels. Les déclarants ont également exprimé le besoin d'une communication plus claire, d'un meilleur soutien pour expliquer les exigences en matière de rapports, d'une plus grande réceptivité aux besoins des participants et d'une plus grande équité dans la prise de décisions.

Ces renseignements orienteront les efforts continus de l'OPRR pour améliorer ses services afin que les participants reçoivent le soutien et l'information dont ils ont besoin pour satisfaire à leurs exigences réglementaires tout en s'acquittant de son mandat en matière de conformité et d'application de la loi. En continuant d'écouter les commentaires des intervenants et de peaufiner la prestation des services, l'OPRR vise à établir des relations plus solides avec les participants, à

07 BILAN DE L'ANNÉE

promouvoir la conformité et à faire progresser l'Ontario vers une économie plus durable et circulaire.

Les résultats du sondage auprès des inscrits de 2024, ainsi que ceux des années précédentes, seront publiés dans la [section Rapports publics du site Web de l'Office](#).

Plaintes et précisions

En vertu de l'accord de fonctionnement conclu entre l'OPRR et le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, l'OPRR doit présenter un rapport annuel sur la façon dont les plaintes liées à ses activités ont été traitées.

En 2022, le ministre a demandé au à l'OPRR d'établir une [Politique officielle sur les plaintes du public et les demandes de clarification de renseignements](#).

La politique décrit comment les participants, les intervenants et le public peuvent déposer des plaintes officielles ou présenter des demandes d'information sur le travail de l'OPRR, y compris la prestation de services et la conduite du personnel.

Les plaintes relatives à la conformité et à l'application de la loi sont traitées par les procédures décrites dans la LTRD et la LRREC.

La Politique officielle sur les plaintes du public et les demandes de clarification de renseignements a été mise en œuvre efficacement en 2024. L'OPRR n'a reçu aucune demande officielle de clarification et a reçu une plainte officielle, qui a été gérée efficacement conformément à la politique.

Services en français

L'OPRR est tenu de présenter un rapport annuel sur la façon dont il a satisfait aux exigences de la loi et des accords d'exploitation en matière de prestation de services en français.

Le Programme de prestation des services en français de l'Office décrit comment il entend répondre à ses obligations légales en matière de prestation de services en français. En plus de traduire les principaux documents d'activités et de conformité en français, l'OPRR fait appel à du personnel bilingue pour fournir des services en français et, au besoin, utilise un service tiers qui offre une traduction simultanée en français sur demande.

En 2024, l'Office n'a reçu aucune demande de services de traduction simultanée ou de documents traduits en français.

Règlements et politiques

Chaque année, l'Office est tenu de présenter les modifications apportées à ses règlements administratifs et à ses politiques en vertu de l'[accord de fonctionnement](#). Vous trouverez ci-dessous une liste des règlements et des politiques qui ont été révisés en 2024, ainsi qu'un résumé des principaux changements :

- La Politique de divulgation sécurisée – anciennement la Politique sur la dénonciation – a été modifiée pour rendre la politique et le processus plus accessibles aux employés et promouvoir un milieu de travail et une organisation respectueux qui adhèrent à nos valeurs énoncées d'intégrité, d'inclusion, de collaboration, d'innovation, d'équité et de responsabilité.
- La charte de gouvernance a été modifiée pour tenir compte de la mission et de la vision révisées de l'OPRR. La charte du comité de vérification et de risques dans la charte de gouvernance a été modifiée pour ajouter une référence au rôle du comité en ce qui concerne la fonction d'audit interne, la politique de divulgation sécurisée et les procédures connexes.

Les documents suivants ont été modifiés à des fins administratives en 2024 :

- Politique de gestion des risques opérationnels
- Politique générale d'établissement des frais
- Procédure d'attestation de conformité du chef de la direction
- Politique officielle sur les plaintes du public et les demandes de clarification de renseignements
- Cadre de conformité axé sur les risques
- Planification de la relève du chef de la direction
- Plan de relève du registraire

Les règlements, les politiques et les documents assujettis aux obligations en matière de communication publique se trouvent sur la page [Documents organisationnels](#) du site Web de l'Office.

08 FAITS SAILLANTS DU PROGRAMME

Services de conformité, d'application et de registre

Overview

L'équipe de la conformité et du registre de l'Office a pour responsabilité : 1) de faire appliquer les exigences de la LRREC et de la LTRD et de leurs règlements connexes; et 2) d'aider les utilisateurs des registres du GDD et des sols de déblai à respecter leurs exigences en matière d'inscription et de production de rapports. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs est responsable du respect des programmes relatifs aux sols de déblai et au Programme de gestion des déchets dangereux.

En 2024, l'équipe de la conformité et du registre de l'OPRR a évalué le risque, mis en œuvre des initiatives d'éducation et de communication et entrepris des activités d'application de la loi pour maximiser la conformité tout en réduisant au minimum le fardeau pour les entreprises. Ces activités comprennent toujours un volet d'éducation et de sensibilisation, et peuvent également comprendre, entre autres, une application graduelle :

- des inspections et des vérifications;
- des communications sur la non-conformité (p. ex. lettres d'avertissement, d'avis ou de messages de la registraire);
- des ordonnances exigeant qu'une personne ou une entreprise remédie à une contravention;
- des ordonnances de pénalités administratives aux parties qui commettent une infraction à la LRREC ou à ses règlements;
- des poursuites judiciaires.

L'équipe de la conformité et du registre a continué de s'acquitter de son mandat en matière de conformité et d'application de la loi en 2024, notamment en améliorant les rapports au public, en simplifiant les processus de conformité et en renforçant la mobilisation réglementaire. Ces réalisations ont amélioré la transparence, l'efficacité et l'accessibilité pour les intervenants. De plus, à mesure que les programmes de responsabilité des producteurs arrivent à maturité et que d'autres exigences réglementaires entrent en vigueur, les activités de conformité progressives de

l'OPRR comprenaient davantage d'activités d'application de la loi en 2024 pour assurer le respect des lois provinciales sur l'économie circulaire.

Des renseignements et des mesures supplémentaires concernant les activités de conformité de l'OPRR en 2024 se trouvent dans la section [Activités de conformité](#), sous Rapports publics sur le site Web de l'OPRR.

Application

En 2024, après avoir obtenu le pouvoir d'imposer des sanctions pécuniaires à compter de janvier 2023, l'OPRR a émis les premiers avis d'intention d'émettre des ordonnances de PA, ainsi que des ordonnances de PA. Cet outil important pour assurer la conformité a été très efficace pour amener les récalcitrants à se conformer. Toutes les ordonnances de conformité et de PA sont affichées publiquement sur le [site Web de l'OPRR](#). L'OPRR a également réglé les premiers appels d'ordonnances de conformité devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, l'organisme quasi judiciaire chargé de trancher les questions relevant de la LRREC.

En janvier 2024, [l'OPRR a émis ses premiers avis d'intention d'émettre des ordonnances de PA](#) aux producteurs de boîtes bleues et de pneus, une étape d'avertissement requise en vertu du Règlement sur les PA avant qu'une ordonnance de PA puisse être émise. Les avis faisaient état d'éventuelles sanctions pécuniaires allant de 75 000 \$ à 770 000 \$ pour des infractions à la réglementation, y compris le défaut d'établir et d'exploiter un système de collecte pour les matériaux des boîtes bleues et le défaut de présenter des rapports sur l'approvisionnement. Tous les producteurs sauf un qui ont reçu un avis se sont conformés à leurs exigences réglementaires, ce qui démontre l'efficacité des avis comme outil d'application de la loi pour assurer la conformité.

Pour appuyer les activités accrues d'application de la loi de l'OPRR, cinq membres de l'équipe de la conformité et du registre ont été nommés inspecteurs après avoir suivi la formation requise. Un membre de l'équipe a également été nommé agent des infractions provinciales.

En 2024, après avoir obtenu le pouvoir d'imposer des sanctions pécuniaires en janvier 2023, l'OPRR a émis les premières ordonnances de PA. Cet outil important d'application de la loi a été très efficace pour amener les récalcitrants à se conformer.

Communications pour la conformité

En 2024, l'OPRR a lancé des campagnes d'appels et de courriels ciblées pour informer les participants de leurs obligations réglementaires et de leurs échéances. Les principaux domaines d'intérêt étaient la production tardive de rapports sur l'approvisionnement dans tous les programmes, l'identification des récalcitrants non inscrits aux programmes des boîtes bleues et des pneus, et l'assurance que les producteurs établissent des systèmes de collecte. Un processus d'acheminement au palier supérieur axé sur le risque a guidé les mesures d'application de la loi, ce qui a mené à l'émission de 15 ordonnances de conformité et de trois ordonnances de PA.

Pour assurer l'exactitude des données déclarées, l'OPRR a adopté une approche équilibrée et fondée sur les risques en matière d'audit et de vérification. Les producteurs étaient tenus d'établir une base de référence au cours de leur première année de vérification, tandis que les rapports continus accordaient la priorité aux cas à risque élevé. Les agents de conformité de l'OPRR ont effectué des vérifications sur place, y compris l'examen des rapports sur l'approvisionnement hautement prioritaires portant sur les appareils électroniques, les PDS et les pneus. Les pneus étaient le seul programme exigeant des vérifications de rendement en 2024, et tous les rapports ont été examinés. Cette approche structurée assurait la conformité tout en équilibrant les coûts de vérification pour les entreprises.

L'OPRR a également élargi les initiatives de mobilisation et d'éducation des intervenants pour aider les participants à comprendre leurs exigences en matière de conformité. Une nouvelle section du bulletin de l'organisation a été ajoutée afin de répondre de façon proactive aux questions fréquemment posées par les participants au GDD et au programme des sols de déblai, ce qui réduit le volume des demandes de renseignements entrantes. Un résumé de l'application de la loi a également été ajouté au bulletin mensuel pour fournir une synthèse des activités liées à l'application de

la loi afin d'accroître la sensibilisation des participants aux mesures d'application de l'OPRR à l'appui des résultats en matière de conformité. En outre, de nouveaux guides de déclaration dans le cadre des programmes de responsabilité des producteurs ont été élaborés, et les guides de déclaration existants ont fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour approfondis. Afin d'améliorer davantage la mobilisation de l'industrie, les agents de conformité de l'OPRR ont accru leur présence aux événements de l'industrie, renforçant les relations avec les participants et rehaussant la confiance à l'égard de la surveillance de l'OPRR.

Le nombre total d'interactions entre le personnel de première ligne de l'OPRR et tous les participants a continué d'augmenter en 2024, passant de 91 045 interactions uniques en 2023 à 94 904. L'augmentation de 4 % du nombre de courriels et d'appels entrants et sortants est attribuable à la croissance du nombre de participants et aux campagnes d'appels visant à repérer les récalcitrants et à les amener à se conformer.

Registre des sols de déblai

Le Registre des sols de déblai a commencé à fonctionner avec un règlement considérablement révisé en janvier 2023. Le registre aide les chefs de projets de construction et d'aménagement, ainsi que les propriétaires/exploitants de sites de réutilisation des sols et de dépôts de sols pour aménagement résidentiel à respecter leurs exigences en vertu du Règlement sur les sols de déblai pour ce qui est de déposer des avis sur la façon dont ils réutilisent et éliminent les sols de déblai.

En décembre 2024, le gouvernement de l'Ontario a mis la dernière main aux modifications au Règlement sur les sols de déblai qui ont retardé l'interdiction des sites d'enfouissement pour certains sols de déblai plus propres de janvier 2025 à janvier 2027. Les modifications clarifient également les exemptions à la restriction relative à l'enfouissement afin de préciser quand des sols de déblai plus propres pourraient encore être acceptés dans les sites d'enfouissement et mettre à jour les



Le nombre total d’interactions entre le personnel de première ligne de l’OPRR et tous les participants a continué d’augmenter en 2024, passant de 91 045 interactions uniques en 2023 à 96 904, une augmentation de 4 %.

renseignements qu’une personne qualifiée doit inclure dans une déclaration au propriétaire ou à l’exploitant du site d’enfouissement expliquant pourquoi les sols de déblai devraient être mis en décharge.

Ces modifications au Règlement sur les sols de déblai visent à donner à l’industrie plus de temps pour comprendre et se préparer aux nouvelles exigences, tout en répondant aux préoccupations selon lesquelles une sensibilisation limitée pourrait entraîner des retards de projets ou un déversement illégal de sols.

Ces modifications n’ont eu aucune incidence sur le fonctionnement du registre des sols de déblai ni sur le processus de présentation des avis.

Registre du Programme de gestion des déchets dangereux

Le Registre de GDD et l’application mobile HazTrack de l’OPRR ont été lancés au début de 2023 pour remplacer le système de manifeste papier du Réseau d’information sur les déchets dangereux pour les déchets industriels liquides et les déchets dangereux exploité par le ministère de l’Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.

En 2024, le nombre de manifestes déposés a légèrement augmenté, passant à 260 000 par rapport à 258 000 en 2023. Les manifestes ont été traités directement par l’entremise du registre, des intégrations d’API et de l’application mobile de l’OPRR.

En 2024, à mesure que les participants se sont familiarisés avec le registre, la nature des demandes de renseignements est passée des processus d’enregistrement et des questions générales liées aux programmes à des questions opérationnelles comme la gestion des comptes, les corrections apportées aux manifestes et le traitement des acquisitions et des fusions.

Amélioration des rapports publics et de l’accessibilité aux données

L’équipe de la conformité et du registre a travaillé en étroite collaboration avec l’équipe d’analyse des données nouvellement créée afin d’élargir et d’améliorer davantage les rapports publics sur la récupération

des ressources, les déchets et l’information sur la conformité. Ces améliorations comprenaient de nouvelles visualisations des données, des analyses des tendances d’une année à l’autre et des renseignements supplémentaires pour accroître la transparence et l’accessibilité pour les intervenants.

Les consommateurs ont également profité d’un meilleur accès aux renseignements sur l’emplacement des sites de collecte, tandis que les gains d’efficacité de l’équipe de conformité ont été stimulés par l’automatisation des rapports et de l’analyse du système de collecte.

En 2024, l’OPRR a préparé une nouvelle page Web consacrée à la production de rapports sur les batteries à l’aide d’un modèle de rapport en ligne. La page Web a été lancée au début de 2025 pour rendre l’information plus accessible et lisible pour les participants. La section sur la récupération des ressources du site Web de l’OPRR a été mise à jour pour inclure les données sur l’approvisionnement et la récupération déclarées en 2023 pour les programmes des boîtes bleues, de l’éclairage, des pneus et des produits dangereux et spéciaux (PDS).

La page Mesures des activités de conformité a également été améliorée grâce à des améliorations visuelles et mise à jour avec les renseignements de 2023. De plus, une liste trimestrielle téléchargeable des producteurs de déchets dangereux enregistrés et des renseignements connexes est maintenant disponible sur la page Web du programme de GDD.

Normes de service et surveillance du rendement

En 2024, d’importants progrès ont été réalisés dans le cadre de l’initiative à phases multiples visant à élaborer des normes de service pour mesurer, surveiller et améliorer la réactivité de l’OPRR et la prestation de services en temps opportun aux participants dans tous les programmes.

À la suite de l’achèvement de la première phase en 2023, qui a abouti à l’élaboration des normes de service initiales, l’OPRR les a mises en œuvre en 2024, ainsi qu’un cadre de surveillance intégré aux systèmes de

L’équipe de la conformité et du registre a travaillé en étroite collaboration avec la nouvelle équipe d’analyse des données et l’équipe des communications de l’OPRR afin d’élargir et d’améliorer les rapports publics à l’aide de nouvelles visualisations des données, analyses des tendances et pages Web sur les rapports pour accroître la transparence et l’accessibilité pour les intervenants.

registre et d’appel de l’OPRR pour fournir une référence et mettre à l’essai leur efficacité à l’interne. Les résultats sont en cours d’analyse afin de cerner les lacunes. Des consultations sur la norme de prestation de services de l’OPRR seront entreprises en 2025 avant que les paramètres et les cibles soient finalisés.

Amélioration du registre et de l’efficacité opérationnelle

En vertu de son mandat prescrit par la loi, l’Office est tenu d’élaborer et d’exploiter un registre électronique public pour que les parties concernées s’inscrivent et rendent compte de la gestion des déchets et de la récupération des ressources. Le registre sert de fondement à la mise en œuvre des règlements du gouvernement concernant les programmes de responsabilité des producteurs, les déchets industriels liquides et dangereux et les sols de déblai. Il permet aux parties visées par l’obligation de se conformer aux exigences et leur permettre de contrôler leurs activités de réacheminement et de déplacement des déchets afin de s’assurer que les lois environnementales applicables sont respectées.

Le système de registre de l’Office compte 12 portails opérationnels distincts pour les programmes de responsabilité des producteurs, soit pour les programmes des pneus, des équipements de TIT/AV, des piles et batteries, du matériel d’éclairage et des boîtes bleues, et sept autres pour chaque type de PDS (peintures, revêtements et solvants; contenants sous pression; pesticides; dispositifs contenant du mercure; matériaux automobiles; contenants de propane réutilisables; engrais). L’Office exploite également le Registre des sols de déblai et le Registre de GDD pour appuyer les activités de conformité et d’application de la loi du MEPNP en vertu de la Loi sur la protection de l’environnement (LPE).

En 2024, en préparation aux obligations du Règlement sur la boîte bleue exigeant que les producteurs fournissent des

services de collecte aux installations (c’est-à-dire les maisons de retraite sans but lucratif, les foyers de soins de longue durée, les immeubles multirésidentiels comptant six unités ou plus et les écoles primaires et secondaires publiques et privées) à compter de 2026, l’OPRR a construit un nouveau portail de registre des installations des boîtes bleues. Entre septembre et décembre, le personnel de l’OPRR a travaillé avec un partenaire technologique et a consulté des intervenants externes pour définir la portée, élaborer et mettre à l’essai le nouveau portail. Le portail a été terminé à la fin de 2024 et ouvert aux fins du registre en 2025.

L’OPRR a également continué de peaufiner son processus d’admission des améliorations, en veillant à ce que toutes les améliorations apportées au système soient harmonisées avec les objectifs organisationnels et offrent une valeur opérationnelle tangible. Plus de 70 améliorations ont été mises en œuvre avec succès dans l’ensemble des programmes, dépassant ainsi les engagements initiaux du plan d’activités. Une augmentation de 12 % des améliorations par rapport à 2023 a été obtenue grâce à l’amélioration de la documentation, au perfectionnement des processus et à une main-d’œuvre plus qualifiée. Parmi les progrès notables, mentionnons des améliorations au processus interne d’étiquetage des cas, l’introduction de sous-catégories pour faciliter une meilleure classification et une meilleure analyse des causes fondamentales, ainsi que des améliorations au processus de correction des manifestes, ce qui a permis d’éliminer un arriéré de plus de 500 cas. Le personnel de l’OPRR et du ministère a collaboré et mis en œuvre un processus de résolution structuré, assurant ainsi une plus grande exactitude et efficacité opérationnelle.

Grâce à ces initiatives, l’OPRR a démontré son engagement envers l’amélioration continue, la mobilisation des intervenants et l’excellence opérationnelle, en veillant à ce que le registre demeure une ressource fiable et efficace pour tous les utilisateurs.

Anciens programmes de recyclage : Surveillance, transition et fermeture

Aperçu

En vertu de la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD), l'Office est chargé de superviser l'exploitation et la liquidation des anciens programmes de recyclage de l'Ontario et de les faire passer au cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs de la province.

En 2024, l'OPRR a supervisé le fonctionnement d'un ancien programme de réacheminement des déchets restant : le Programme des boîtes bleues géré par Intendance Ontario (IO). Le programme a commencé sa transition vers le cadre de responsabilité des producteurs en vertu de la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (LRREC) le 1er juillet 2023; la transition se terminera le 31 décembre 2025. Une fois le programme terminé, Intendance Ontario sera liquidé conformément aux directives du ministre.

D'autres anciens programmes de réacheminement des déchets pour les pneus, les batteries, d'autres déchets dangereux ou spéciaux et les appareils électroniques sont passés à la LRREC entre 2018 et 2021. Le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a officiellement mis officiellement fin au Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) le 11 septembre 2023, à la suite de l'achèvement de son plan de liquidation.

Les organismes de financement de l'industrie (OFI) responsables du fonctionnement des anciens programmes de réacheminement des déchets pour les pneus et les appareils électroniques, la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO) et Ontario Electronic Stewardship (OES), maintenant dirigés par des liquidateurs nommés par le tribunal, poursuivre la mise en œuvre des dernières étapes des plans de liquidation approuvés. Une fois que toutes les questions fiscales, juridiques et financières en suspens auront été réglées et que les plans de liquidation seront entièrement mis en œuvre, le ministre mettra fin aux OFI et le tribunal libérera les liquidateurs. Cela devrait se produire en 2025.

La LTRD exige que les organismes de financement de l'industrie soumettent un rapport annuel à l'OPRR décrivant en détail le rendement du programme, s'il y a lieu, et les données financières. De plus, The Beer Store, qui n'est pas supervisé par l'Office, doit également lui

présenter un rapport annuel en vertu de ses obligations en matière de production de rapports publics. Ces rapports sont annexés au présent document.

Programme des boîtes bleues

En 2024, l'OPRR a continué de superviser la mise en œuvre du plan de liquidation des boîtes bleues par IO, assurant ainsi la responsabilité financière et la conformité réglementaire jusqu'à ce que l'IO et le programme des boîtes bleues terminent leurs activités le 31 décembre 2025.

Alors que le programme des boîtes bleues se termine sur le plan opérationnel, le personnel de l'IO commence à préparer les dernières étapes décrites dans le plan de liquidation approuvé, y compris la liquidation de la société. Le rapport annuel de l'IO se trouve à l'annexe A du présent rapport.

Dans le cadre du programme des boîtes bleues, le dernier Datappel a été effectué avec succès à la fin de 2024 et le système a été mis hors service. La dernière année des statistiques de Datappel, ainsi que tous les renseignements historiques sur Datappel, se trouvent sur la page [Datappel du site Web de l'OPRR](#).

Le Fonds d'amélioration continue (FAC) a également cessé ses activités à la fin de 2024, comme prévu, et 5 millions de dollars en fonds excédentaires ont été distribués aux municipalités participantes. Les actifs intellectuels du FAC ont été transférés à l'OPRR et sont maintenant accessibles au public sur son [site Web](#). La liquidation administrative du FAC, y compris le versement final des fonds excédentaires restants aux municipalités admissibles, sera terminée d'ici le 30 juin 2025.

Ontario Electronic Stewardship

Le personnel de l'OPRR a également continué de superviser la liquidation d'OES. Deloitte Restructuring Inc., le liquidateur d'OES nommé par le tribunal, a déclaré en 2024 que toutes les questions juridiques, financières et fiscales en suspens avaient été réglées et qu'au début de 2025, il avait transféré 17,5 millions de dollars en fonds résiduels à l'OPRR conformément au plan de liquidation approuvé. Les fonds serviront à réduire les frais de programme à zéro pour les producteurs d'appareils électroniques à compter de 2026. Deloitte devrait achever les dernières étapes de la liquidation d'OES en 2025. La dernière étape sera la



résiliation officielle par le ministre, qui est prévue en 2025. Le rapport annuel d'OES préparé par Deloitte Restructuring Inc. se trouve à l'annexe B du présent rapport.

Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario

En 2024, Grant Thornton Ltd., le liquidateur nommé par le tribunal pour la SGPUO, a continué de mettre en œuvre les étapes en suspens décrites dans le plan de liquidation approuvé. Une réclamation en instance a récemment été réglée, et une décision finale de la Cour canadienne de l'impôt est en suspens au sujet d'une réclamation de l'Agence du revenu du Canada. Une fois la décision du tribunal reçue, Grant Thornton sera en mesure de verser environ 30 M\$ en fonds résiduels aux responsables de l'ancien programme de recyclage des vieux pneus, conformément au plan de liquidation, puis le ministre mettra fin au programme. La liquidation finale et la résiliation du programme devraient avoir lieu en 2025.

Le rapport annuel de la SGPUO préparé par Grant Thornton se trouve à l'annexe C du présent rapport.

Programme The Beer Store

The Beer Store est une chaîne privée de détaillants qui vendent de la bière en Ontario. Elle gère la collection de contenants et d'emballages de bière vendus dans ses magasins et supervise le Programme de consignation

de l'Ontario, qui facilite le retour des contenants de boissons alcoolisées, comme le vin, les spiritueux, la bière et les panachés, achetés à l'extérieur de ses magasins. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un programme de réacheminement des déchets réglementé par l'OPRR, la LTRD exige que le rapport annuel de The Beer Store soit fourni à l'Office et rendu public afin d'appuyer la transparence dans ses rapports publics.

En 2024, The Beer Store et le Programme de consignation de l'Ontario ont récupéré collectivement plus de 1,6 milliard de contenants vides, atteignant des taux de récupération de 76 % et de 74 %, respectivement, comparativement à 79 % et 74 % en 2023. Les brasseurs ont réutilisé 51 234 tonnes de bouteilles en verre, tandis qu'un total de 137 683 tonnes de matières ont été recyclées, y compris du verre coloré et transparent, des boîtes de conserve métalliques, du carton, des produits en polyéthylène téréphtalate (PET) et des plastiques mélangés. The Beer Store a contribué 104 502 tonnes à cet effort, tandis que le Programme de consignation de l'Ontario représentait 84 415 tonnes, ce qui renforce l'engagement de l'Ontario en matière d'intendance responsable et de gestion durable des déchets.

Le rapport annuel de The Beer Store se trouve à l'annexe D du présent rapport.



Les objectifs stratégiques en action

L'OPRR publie chaque année en octobre un plan d'activités qui énonce les priorités stratégiques, les objectifs, les principales activités prévues et les mesures du rendement. Un rapport annuel subséquent, publié au plus tard le 1er juin de l'année suivante, fait état

des progrès réalisés par l'OPRR par rapport à ses priorités et à ses objectifs. Ce qui suit résume les réalisations de l'OPRR en 2024 et ses progrès vers l'atteinte des objectifs stratégiques énoncés dans le plan d'activités de 2024.

Priorité stratégique 1

Fournir à l'Ontario des renseignements fiables et utiles sur les déchets et la récupération des ressources

Cibles	Mesures	État	Résultats
1. Publier les renseignements soumis dans le Registre sur les déchets et la récupération des ressources, à l'intention des entreprises, du public et du gouvernement ontarien.	Faire le suivi du temps pour déclarer les données sur l'approvisionnement et le rendement à partir de la date limite de déclaration des inscrits.	Réalisé	En fonction du suivi du temps pour déclarer publiquement les données sur l'approvisionnement et le rendement en 2024, une cible de trois mois sera établie afin de déclarer publiquement les données sur l'approvisionnement et le rendement après la date limite de présentation des rapports.
2. Aider les consommateurs à comprendre les programmes de récupération des ressources dans la province.	Achèvement du plan élargi du site de collecte. Achèvement d'une section consacrée au site Web de l'OPRR à l'intention des consommateurs et du public	Réalisé Réalisé	La carte a été lancée le 31 janvier 2024 et améliorée davantage en 2024. La page Web Renseignez-vous sur le recyclage en Ontario sur rpra.ca a été lancée au quatrième trimestre de 2024.
Indicateur de rendement clé	Établissement d'une base de référence pour établir des cibles pour la perception du public à l'égard des rapports de l'OPRR	Réalisé	Les données de référence recueillies dans le cadre du sondage annuel auprès des inscrits indiquent un IRC de rapports publics de 7,03 pour les programmes de responsabilité des producteurs et de 7,64 pour les Programmes de production de rapports numériques, ce qui donne une note combinée de 7,3 sur 10.

Priorité stratégique 2

Fournir aux inscrits des services de déclaration accessibles et faciles à utiliser

Cibles	Mesures	État	Résultats
1. Élaborer, tenir à jour et améliorer les portails pour répondre aux besoins de l'Office et des utilisateurs et améliorer les activités de l'Office.	Sonder les inscrits au sujet des services de registre.	Réalisé	Les résultats du sondage annuel auprès des inscrits ont évalué les programmes de responsabilité des producteurs à 7,15 et les Programmes de production de rapports numériques à 7,80 sur 10.
	Achèvement des rapports présentés à la fois par programme de registre et entre programmes.	Réalisé	Tous les champs obligatoires de tous les rapports requis ont été remplis.
2. Réduire au minimum le fardeau de la réglementation en aidant les inscrits à s'inscrire et à soumettre leur déclaration dans le Registre.			
3. efficace au Registre à tous les inscrits dans chaque programme.			
Indicateur de rendement clé	Perceptions des inscrits à l'égard des documents d'éducation et de sensibilisation au moyen d'un sondage annuel.	Réalisé	Les résultats du sondage annuel auprès des inscrits montrent que l'IRC de l'éducation et de la sensibilisation pour la REP était de 7,18 et de 8,04 pour les Programmes de production de rapports numériques. La note combinée est de 7,61 sur 10, ce qui dépasse la cible de 7.
	Percent of high priority producer supply and performance reports verified	Réalisé	Tous les rapports des producteurs à priorité élevée ont été vérifiés, ce qui a entraîné le lancement de certains cas de conformité en raison de données inexactes, atteignant la cible de 100 %.
	Response times to service-related inquiries and comments	Réalisé	L'équipe de la conformité et du registre a atteint ou dépassé la plupart des cibles initiales de prestation de services, même celles qui ont été établies comme points de repère souples. Ces normes sont en phase bêta et seront consultées en 2025 et finalisées pour l'établissement des cibles.

Priorité stratégique 3

Mettre en œuvre un programme de conformité efficace pour obtenir des résultats en matière de récupération des ressources et de réduction des déchets pour la province

Cibles	Mesures	État	Résultats
1. Soutenir la collectivité réglementée par l'éducation, la sensibilisation et des communications efficaces et inclusives.	Suivi du pourcentage d'inscrits qui reçoivent des communications de la part de l'OPRR concernant leurs exigences en matière de rapports.	Réalisé	Tous les participants à l'OPRR de tous les programmes ont reçu des campagnes de communication ciblées liées à leurs programmes et à leurs obligations.
	Suivre les niveaux d'activité de conformité et la réactivité, y compris le pourcentage des parties responsables connues inscrites.	Réalisé	Tous les intendants de l'OFI auparavant tenus par la LTRD se sont inscrits ou ont des cas de conformité actifs, y compris un plan de conformité récent pour inscrire tous les intendants des boîtes bleues qui étaient inscrits sous Intendance Ontario.
	Délai de réponse aux plaintes	Réalisé	Une fois la plainte reçue en 2024, elle a été traitée dans les délais prescrits par la politique.
	Temps nécessaire pour fermer les dossiers de récalcitrants corroborés hautement prioritaires	Réalisé	Il n'y a plus de producteurs à haute priorité tels qu'ils ont été définis précédemment; l'équipe travaille maintenant à trouver les nouveaux récalcitrants à haute priorité.
	Délai de réponse en cas de non-conformité corroborée	Réalisé	Tous les cas de non-conformité corroborés ont été traités par un agent (et non par courriel automatisé) dans un délai de 30 jours.
	Faire le suivi du nombre de récalcitrants mis en conformité par année.	Réalisé	Affiché sur notre site Web
2. Appliquer des cadres de conformité fondés sur les risques pour répartir efficacement les ressources de mise en conformité et d'application de la loi.	Faire le suivi de l'engagement auprès des participants à priorité élevée avant la date limite de production des rapports	Réalisé	Tous les participants à priorité élevée ont reçu un engagement individuel de l'agent.
	Suivi du nombre de cas de non-conformité ouverts et résolus au cours de l'année (taux de résolution en cours de l'année)	Réalisé	Affiché sur notre site Web
3. Promouvoir des règles du jeu équitables pour la collectivité réglementée ainsi que le respect des exigences de rendement.			
Indicateur de rendement clé	Perceptions des ins-crits à l'égard des documents d'éducation et de sensibilisation au moyen d'un sondage annuel.	Achieved	Les résultats du sondage annuel auprès des inscrits montrent que l'IRC de l'éducation et de la sensibilisation pour la REP était de 7,18 et de 8,04 pour les Programmes de production de rapports numériques. La note combinée est de 7,61 sur 10, ce qui dépasse la cible de 7.
	Percent of high priority producer supply and performance reports verified	Achieved	Tous les rapports des producteurs à priorité élevée ont été vérifiés, ce qui a entraîné le lancement de certains cas de conformité en raison de données inexactes, atteignant la cible de 100 %.

Priorité stratégique 4

Bâtir un organisme responsable, transparent et durable qui optimise les ressources.

Cibles	Mesures	État	Résultats
1. Améliorer la culture organisationnelle de l'Office afin de renforcer l'engagement du personnel et être un employeur de choix. 2. Maintenir une gouvernance efficace pour appuyer la reddition de comptes au ministère, aux intervenants et aux Ontariens. 3. Entreprendre des consultations, des activités de mobilisation pour les intervenants et des rapports annuels pour des raisons de responsabilisation et de transparence. 4. Utiliser les données pour améliorer les programmes et la prise de décisions dans l'ensemble de l'organisme.	Satisfaction des participants à l'égard des consultations au moyen de sondage.	Manquée	• Les sondages des webinaires de consultation de 2024 ont obtenu une note de 3,6 sur 5, ce qui est inférieur à la cible de 3,7. • Afin d'assurer l'uniformité, les IRC de la consultation seront mesurés au moyen du sondage annuel auprès des tiers inscrits plutôt que des sondages publiés par l'OPRR à compter de 2025.
	Satisfaction des participants à l'égard du rendement de l'Office au moyen d'un sondage annuel	Réalisé	Les résultats du sondage annuel auprès des inscrits montrent que l'IRC du rendement pour les programmes de la LRREC était de 6,74 en 2024 et de 7,72 pour les Programmes de production de rapports numériques. La note combinée est de 7,23 sur 10, ce qui dépasse la cible de 6,69.
	Taux d'engagement des employés au moyen d'un sondage annuel sur l'engagement des employés.	Réalisé	• En tout, 86 % des réponses étaient favorables (notes de 4 ou 5), surpassant la cible de 80 %, une amélioration par rapport à 77 % en 2023. • Le taux de réponse au sondage est passé de 86 % en 2023 à 96 %. • La note de l'eNPS est passé de 19 en 2023 à 45 en 2024, atteignant « au-dessus de la moyenne »
	Pourcentage des dépenses annuelles recouvrées.	Réalisé	Les dépenses pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 s'élevaient à 21,9 M\$, soit 11 % de moins que le budget de 24,6 M\$. Les montants définitifs seront confirmés après la vérification de fin d'exercice.
	Suivre et rendre compte publiquement des activités de soutien du registre, notamment du nombre d'interactions uniques.	Réalisé	Affiché sur notre site Web

Priorité stratégique 4 (suite)

Bâtir un organisme responsable, transparent et durable qui optimise les ressources.

Cibles	Mesures	État	Résultats
Indicateur de rendement clé	Satisfaction des participants à l'égard des consultations au moyen de sondage.	Réalisé	Cible dépassée avec une note combinée de 7,23.
	Satisfaction des participants à l'égard du rendement de l'Office au moyen d'un sondage annuel	Réalisé	Dépasse la cible de 6,69/10 avec une note pondérée de 7,23.
	Pourcentage des dépenses annuelles recouvrées.	Manquée	Objectif de 10 % de la cible de recouvrement des coûts non atteint. Les dépenses préliminaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 s'élèvent à 21,8 M\$, soit 2,8 M\$ de moins que le budget de 2024 de 24,6 M\$. Cela représente une sous-dépense de 11 %.
	Suivre et rendre compte publiquement des activités de soutien du registre, notamment du nombre d'interactions uniques.	Réalisé	Affiché sur notre site Web

États financiers

31 décembre 2024

11 DONNÉES FINANCIÈRES

Rapport et analyse de gestion

Revenus

L'Office fonctionne selon le principe du recouvrement des coûts et est autorisé, en vertu de son mandat prescrit par la loi, à établir et à facturer des frais :

- Les articles 34 et 41 de la LTRD autorisent l'Office à recouvrer les coûts auprès des OFI et des OGI associés à la surveillance par l'Office des programmes de réacheminement des déchets exploités par les OFI ou les OGI et à liquider ces programmes.
- L'article 41 de la LRREC autorise l'Office à recouvrer les coûts pour des activités liées à l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs en vertu de la LRREC ou de toute autre loi.

L'OPRR a enregistré des revenus de 24 M\$ en 2024, comparativement à 22,5 M\$ en 2023. L'augmentation des revenus de 1,5 M\$ est conforme à l'augmentation des dépenses d'exploitation parce que l'OPRR est une organisation de recouvrement des coûts.

La ventilation des revenus de l'OPRR pour 2024 est la suivante :

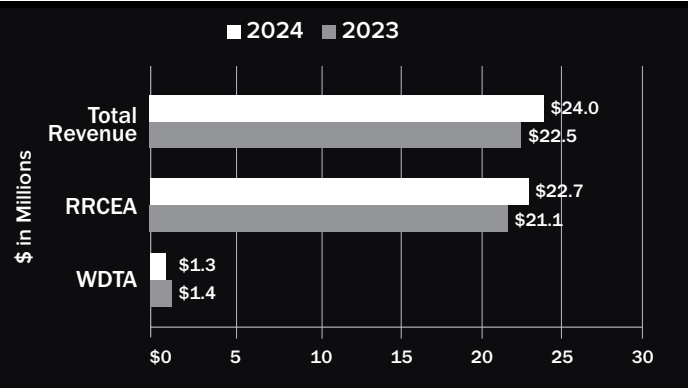
- 58 % proviennent de fabricants de pneus, d'appareils électroniques, de batteries, de produits dangereux et spéciaux, de matériaux des boîtes bleues et de matériel d'éclairage
- Au total, 32 % des utilisateurs du registre du Programme de gestion des déchets dangereux
- En tout, 4 % proviennent des utilisateurs du registre du Programme des sols de déblai
- 6 % proviennent des OFI pour recouvrer les coûts des activités de l'Office liées à la surveillance de la liquidation des anciens programmes de réacheminement des déchets (LTRD))

Au fur et à mesure que les programmes de la LRREC arriveront à maturité et que les programmes de la LTRD et les OFI connexes seront liquidés, l'Office prévoit que ses coûts recouverts en vertu des articles 34 et 41 de la LTRD continueront de diminuer pour atteindre zéro, après quoi tous les coûts de l'Office seront recouverts au moyen des frais des programmes du Registre et de responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC.

Le graphique ci-dessous illustre la production de

revenus de l'OPRR en 2023 et 2024 à partir des frais de programme de la LRREC par rapport aux frais de surveillance de la LTRD.

RPRA Revenue



Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation de l'OPRR ont augmenté de 1,5 M\$, ou 8 %, entre 2023 et 2024, passant de 20,3 M\$ à 21,9 M\$.

La ventilation des revenus pour 2024 est la suivante :

- 48 % sur les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux, comparativement à 44 % en 2023
- 20 % sur l'amortissement et les prêts à intérêts, comparativement à 21 % en 2023;
- 32 % sur le reste des dépenses, comme les technologies de l'information, les services de registre et le soutien connexe, ainsi que les frais professionnels et autres coûts de fonctionnement, comparativement à 34 % en 2023.

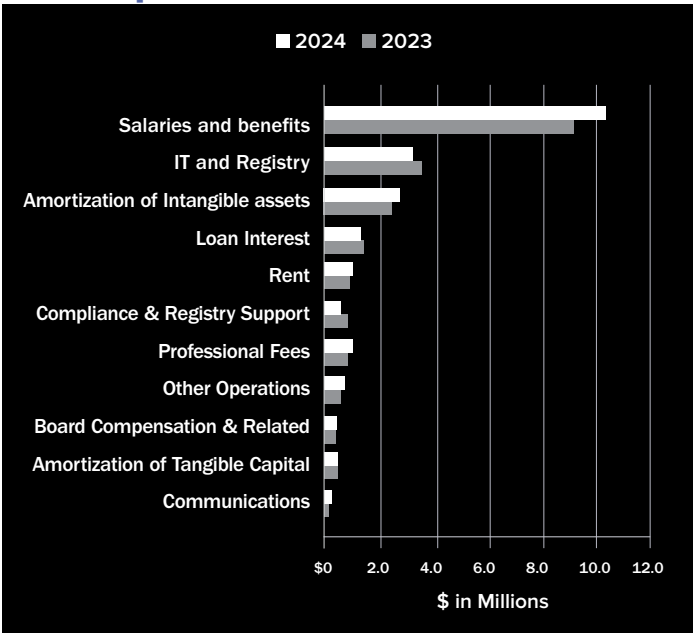
Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous, les principaux secteurs où les dépenses ont changé en 2024 par rapport à 2023 sont les suivants :

- 1,4 M\$ ou 16 % de dépenses supplémentaires en salaires et avantages sociaux, principalement en raison de l'augmentation du nombre d'ETP de 77,2 à 84, pour soutenir principalement la conformité, la prestation de services, les finances et l'analyse des données.
- Une augmentation de 0,3 M\$ ou 50 % des honoraires professionnels pour appuyer la gouvernance et l'analyse des données, ainsi que les frais juridiques

11 DONNÉES FINANCIÈRES

- Une augmentation de 0,1 M\$ de l'amortissement des immobilisations incorporelles du Registre en raison du lancement du plan du site de collecte et de l'amélioration du registre des installations des boîtes bleues, avec une diminution correspondante des frais d'intérêt sur les prêts, car les paiements de capital ont réduit le financement par emprunt.
- Une augmentation de 0,1 M\$ ou 21 % des autres coûts d'exploitation, principalement en raison des frais de transaction supplémentaires parce que les volumes de paiements des inscrits reçus par carte de crédit étaient plus élevés.
- Une augmentation de 0,07 M\$ ou 45 % des services achetés pour appuyer les communications et les activités connexes.
- Les coûts de soutien liés aux technologies de l'information et au registre ont diminué de 0,2 M\$ ou 7 % en 2024 par rapport à 2023, en partie parce que l'OPRR a engagé des frais d'exploitation ponctuels de démarrage en 2023 pour appuyer le lancement du programme de GDD.
- Le soutien à la conformité et au registre a diminué de 0,16 M\$ ou 22 % par rapport à 2023.

RPRA Expenses



Comme l'exige le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, l'OPRR divulgue publiquement la rémunération de tous les postes dont les titulaires gagnent 100 000 \$ ou plus par année. De plus, par souci de transparence, l'Office divulgue la rémunération de

tous les administrateurs, peu importe si la rémunération totale des administrateurs est de 100 000 \$ ou plus. La divulgation de la rémunération se trouve sur le site [Web de l'OPRR](#).

Écart par rapport aux revenus requis prévus au budget pour 2024

Les besoins réels en produits de recouvrement des coûts étaient de 23,5 M\$, soit 11 % de moins que les revenus requis prévus au budget de 26,4 M\$. Les montants réels utilisés pour les dépenses de fonctionnement, la contribution à la réserve et le remboursement du déficit étaient inférieurs aux montants budgétés, parce que les dépenses réelles étaient inférieures aux prévisions et que les revenus d'intérêts gagnés sur les placements constituaient une source supplémentaire de revenus. Les dépenses ont été inférieures aux prévisions en raison du calendrier des initiatives en cours d'exercice et de la dotation des postes, des charges d'amortissement plus faibles attribuables à des coûts d'immobilisations inférieurs aux prévisions, et des coûts d'exploitation généralement moins élevés des services contractuels par rapport au budget.

Les montants utilisés comprenaient le recouvrement de 21,9 M\$ en frais d'exploitation des programmes de la LTRD et de la LRREC, le recouvrement de la réserve de 0,68 M\$ et le recouvrement du déficit de démarrage de 0,96 M\$ des programmes de GDD et de la LRREC.

Frais non facturés à recevoir (revenus reportés)

Comme il est indiqué à la note 7 des états financiers, au 31 décembre 2024, l'OPRR avait un excédent net global cumulatif en revenus facturés aux producteurs et aux autres participants totalisant 5,1 M\$, comparativement à 0,9 M\$ au 31 décembre 2023.

Les programmes sur les pneus, les TIT/AV et les batteries, le matériel d'éclairage, les PDS, les boîtes bleues et la GDD ont facturé plus que leur part des coûts engagés, et l'excédent cumulatif est indiqué dans le bilan à titre de revenus reportés d'un montant de 7,8 M\$ au 31 décembre 2024, comparativement à 4,4 M\$ au 31 décembre 2023. La croissance des revenus reportés s'est produite parce que les revenus facturés aux participants à ces programmes (selon les volumes déclarés au registre) étaient 7 % plus élevés que les revenus requis prévus au budget, et parce que les dépenses réelles de la LRREC étaient 10 % moins élevées que le budget de 2024. Une partie des revenus reportés engagés en 2023, d'un montant de 1,6 M\$, a été utilisée pour réduire les frais de 2025 pour les pneus, les TIT/AV, les piles/batteries et les boîtes bleues pendant le processus d'établissement des frais de 2025. Les revenus

11 DONNÉES FINANCIÈRES

La prudence budgétaire de l'OPRR en 2024 s'est traduite par des besoins réels de recettes provenant du recouvrement des coûts de 23,5 M\$, soit 11 % de moins que les besoins budgétés de 26,4 M\$.

reportés restants serviront à stabiliser et à réduire les futurs taux de frais du registre de 2026 et de la LRREC. Le personnel et le conseil d'administration surveilleront la situation pour s'assurer que les fonds excédentaires sont retournés aux participants sur une période raisonnable.

Le Programme des sols de déblai a engagé des dépenses supérieures aux montants facturés, et le manque à gagner cumulatif est indiqué dans le bilan comme un revenu non facturé de 2,7 M\$ au 31 décembre 2024. Les frais non facturés à recevoir ont diminué de 0,5 M\$ en 2024 parce qu'en février 2024, le conseil a approuvé le recouvrement du déficit de facturation du Programme des sols de déblai sur cinq ans, soit de 2024 à 2028. Le déficit de facturation du Programme de matériel d'éclairage à partir du 31 décembre 2023 a été entièrement recouvré en 2024.

Réserve de fonctionnement et actif net

Les actifs nets de l'Office sont constitués d'une réserve de fonctionnement, moins le déficit de démarrage restant de la LRREC, et d'un déficit de GDD qui sera recouvré dans les années à venir.

L'excédent des revenus par rapport aux dépenses en 2024 était de 2,2 M\$, et cela a fait passer l'actif net de l'OPRR de 5,5 M\$ au 31 décembre 2023 à 7,7 M\$ au 31 décembre 2024, comme suit :

- Une augmentation de 1,2 M\$ de la réserve de fonctionnement, qui a été financée par des recouvrements de la réserve à hauteur de 0,68 M\$, comparativement à 1,1 M\$ en 2023, et les intérêts gagnés à hauteur de 0,5 M\$, comparativement à 0,1 M\$ en 2023.
- Une réduction de 0,96 M\$ du déficit de démarrage de la LRREC et du déficit de démarrage du programme de GDD. Par conséquent, le déficit de démarrage de la LRREC a été ramené à 0,45 M\$ et le déficit de GDD a été réduit à 0,6 M\$ au 31 décembre 2024.

La Politique sur la gestion et le contrôle des finances de l'OPRR indique qu'un solde de couverture suffisant et approprié est requis pour fournir les flux de trésorerie

nécessaires au maintien des activités courantes et servir de source interne de fonds en cas de recouvrement des coûts non facturés, d'une baisse imprévue des revenus ou d'autres dépenses non récurrentes ou imprévues. La réserve de fonctionnement a augmenté de 1,2 M\$, faisant passer le solde de 7,5 M\$ à 8,7 M\$ au 31 décembre 2024. L'accord d'exploitation avec le MEPNP de l'Office fixe le montant maximal de la réserve à 50 % des coûts de fonctionnement annuels de l'Office. La réserve en pourcentage des dépenses de fonctionnement a diminué, passant de 37 % au 31 décembre 2023 à 40 % au 31 décembre 2024.

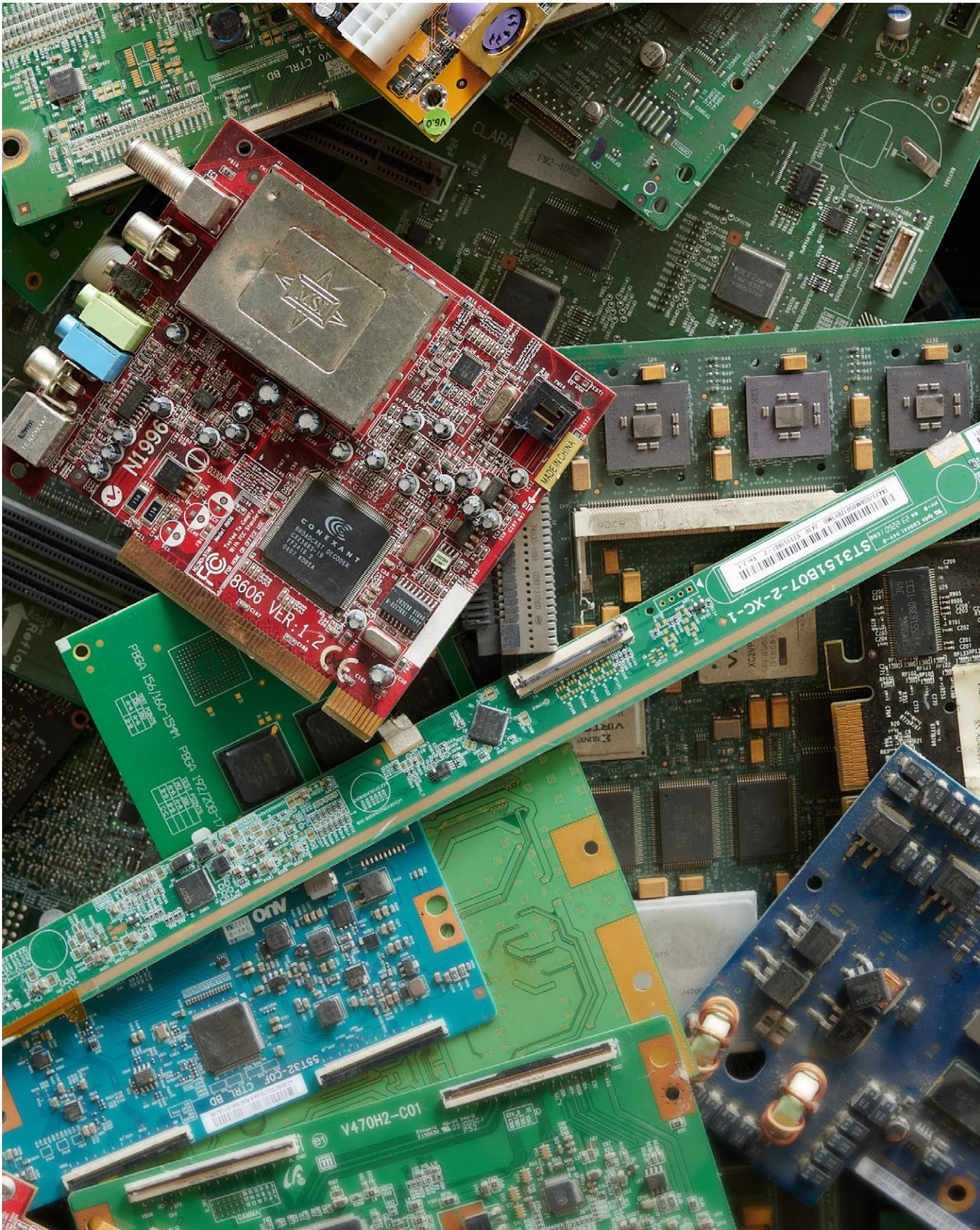
Flux de trésorerie et liquidités

À la fin de 2024, l'OPRR affichait un fonds de roulement positif (actifs à court terme moins passif à court terme) de 4,6 M\$, comparativement à un fonds de roulement également positif de 2,6 M\$ à la fin de 2023. La position positive est principalement attribuable à l'augmentation des liquidités et des placements par rapport à 2023. Les liquidités et les placements ont augmenté en 2024 parce que les frais facturés étaient supérieurs aux besoins réels et parce que la réserve de fonctionnement a augmenté. Les liquidités et les équivalents de trésorerie de l'OPRR s'élevaient à 15 M\$ à la fin de 2024, comparativement à 11,4 M\$ à la fin de 2023.

En date du 31 décembre 2024, l'OPRR avait 2,3 M\$ de marge de crédit d'exploitation en souffrance pour soutenir les frais non facturés à recevoir du Programme des sols de déblai et le déficit de GDD. Ces marges de crédit seront remboursées au moyen de frais facturés aux utilisateurs du registre de ces programmes dans les années à venir.

Comme l'indique la note 16 des états financiers, le 14 mars 2025, en vertu d'une ordonnance du tribunal et d'un plan de liquidation, l'OPRR a reçu 17,5 millions de dollars en fonds excédentaires de l'Ontario Electronic Stewardship (OES). Conformément au plan de liquidation approuvé, ces fonds sont destinés à réduire les coûts d'exploitation futurs et les frais connexes pour l'exploitation du programme des technologies de l'information, des télécommunications et de l'audiovisuel (ITTAV). Les fonds seront investis et utilisés jusqu'à épuisement complet.

Dette à long terme



L'OPRR fonctionne selon le principe du recouvrement des coûts. En 2024, ses dépenses d'exploitation s'élevaient à 21,9 M\$ et ses revenus, à 24 M\$.

En 2024, l'Office a remboursé 2,6 M\$ du capital dû sur les prêts à terme, ce qui a entraîné une dette totale à long terme de 20,9 M\$ au 31 décembre 2024. Les six prêts à terme sont amortis sur 10 ans et seront entièrement remboursés d'ici 2033. La dette a été acquise pour financer la conception des portails des pneus, des batteries, des TIT/AV, du matériel d'éclairage, des PDS, des boîtes bleues, des sols de déblai et de la GDD, ainsi que les éléments fondamentaux du registre. Ces prêts sont assortis d'intérêts fixes jusqu'en 2026, à des taux de 2,35 %, 2,795 % et 5,85 %.

Tous les projets du Registre doivent être approuvés par le Conseil d'administration et doivent obtenir l'approbation financière de la banque en fonction de chaque règlement de la LRREC ou des directives ministérielles avant d'avoir accès au financement. Toute dette bancaire est garantie par un contrat de garantie général.

Risques principaux et incertitudes

L'Office recense, examine et évalue les risques, puis élabore des plans d'atténuation pour gérer les risques qui pourraient nuire à l'atteinte de ses objectifs. L'Office surveille ses risques et évaluera continuellement ses plans de réduction et d'atténuation des risques afin que ses stratégies en la matière renforcent sa résilience organisationnelle.

Les principaux risques associés aux activités de l'Office sont les suivants :

- l'incertitude au sujet de la prise de décisions du gouvernement, comme les révisions potentielles des règlements en vertu de la LRREC, les délais de mise en œuvre des changements aux règlements et les répercussions sur les frais, les opérations de conformité, la dépréciation des immobilisations incorporelles et le financement par emprunt;
- l'incertitude inhérente à la mise en œuvre de nouveaux programmes, comme les niveaux de conformité volontaire, le soutien des besoins des inscrits, le nombre d'inscrits, le volume de matériel réglementé fourni par les entités assujetties, les volumes déclarés dans les programmes de services de déclaration numérique, les délais de collecte et l'efficacité des stratégies de communication et de conformité;

- l'incertitude au sujet des nouvelles catégories de matières à désigner en vertu de la LRREC qui pourraient modifier les opérations ou augmenter les coûts;
- l'incertitude quant au moment de la liquidation des programmes actuels de réacheminement des déchets en vertu de la LTRD;
- les autres risques opérationnels liés aux technologies, les défis liés au recrutement et au maintien en poste d'employés qualifiés, les taux d'intérêt et les pressions inflationnistes, et les besoins en ressources à mesure que les programmes et les volumes se stabilisent et mûrissent.

Perspectives pour 2025

- Les revenus requis pour les activités de 2025 de l'Office, y compris les recouvrements de la réserve et du déficit de démarrage de la LRREC, sont budgétisés à 27,8 M\$, comparativement à 26,4 M\$ pour 2024.
- Les dépenses de fonctionnement pour 2025 sont de 26,1 M\$ comparativement aux 24,6 M\$ prévus pour 2024. Le budget comprend les augmentations prévues des ETP ainsi que les augmentations du coût du soutien et des logiciels de TI nécessaires à la gestion des programmes du Registre.
- Un flux de trésorerie suffisant en 2025 sera assuré par la réserve d'exploitation de l'OPRR et l'accès aux facilités de crédit. Les liquidités provenant de la gestion du fonds de roulement, de la trésorerie et des placements, de l'utilisation des facilités de crédit pour financer le déficit de GDD et les frais non facturés à recevoir pour les sols de déblai, ainsi que le recouvrement des frais par programme, feront l'objet d'une surveillance continue au cours de 2025. Comme il est indiqué dans le Plan d'activités de 2025, l'Office prévoit que la réserve d'exploitation demeurera inférieure à 40 % des dépenses d'exploitation annuelles.

États financiers

Table des matières

Rapport de l’auditeur indépendant	51
État de la situation financière	53
État des résultats	54
État des variations de l’actif net	56
État des flux de trésorerie	57
Notes to the financial statements	58
Barème des coûts du programme pour la <i>Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets</i> (LTRD)	66
Barème des coûts du programme de la <i>Loi sur la récupération des ressources et l’économie circulaire</i> (LRREC)	68

Rapport de l’auditeur indépendant

24 mai 2023

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Avis

Nous avons audité les états financiers de l’Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), qui incluent l’état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des résultats d’exploitation, de l’évolution de l’actif net et des flux de trésorerie pour l’année qui se termine et des notes afférentes aux états financiers qui comprennent un sommaire des politiques importantes en matière de comptabilité.

À notre avis, les notes afférentes aux états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l’état de la situation financière de l’OPRR au 31 décembre 2024, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l’exercice ayant pris fin, respectent les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l’avis

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section Responsabilités des auditeurs pour l’audit des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants de l’OPRR conformément aux exigences éthiques qui s’appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous croyons que les preuves de vérification que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre avis.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, et de tout contrôle interne que la direction juge nécessaire afin de permettre la préparation d’états financiers exempts d’anomalies significatives, qu’elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable de l’évaluation de la capacité de l’OPRR à poursuivre son exploitation, de divulguer au besoin tout renseignement pouvant avoir une incidence sur la poursuite de l’exploitation ou l’utilisation de la comptabilité favorisant la continuité de l’exploitation, sauf si la direction a pour intention de liquider l’OPRR, de cesser l’exploitation, ou encore si elle n’a aucun autre choix que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus de production de rapports financiers de l’OPRR.

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2024

Responsabilités des auditeurs pour l’audit des états financiers

Nos objectifs sont d’obtenir l’assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives, qu’elles soient attribuables à une fraude ou à une erreur, et de publier un rapport de l’auditeur qui inclut notre avis. L’assurance raisonnable est un niveau d’assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu’une vérification effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada permettra toujours de déceler une anomalie significative lorsqu’elle existe. Les anomalies peuvent découler d’une fraude ou d’une erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles pourraient raisonnablement influencer les décisions économiques des utilisateurs prises en fonction de ces états financiers.

Dans le cadre d’une vérification conforme aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous faisons preuve de jugement professionnel et maintenons notre scepticisme professionnel tout au long de la vérification. Aussi, nous :

- Déterminons et évaluons les risques d’anomalies significatives dans les états financiers, que ce soit en raison d’une fraude ou d’une erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification adaptées à ces risques et obtenons des preuves de vérification suffisantes et appropriées pour fonder notre avis. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative découlant d’une fraude est plus élevé que celui qui découle d’une erreur, car la fraude peut comprendre la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou la dérogation au contrôle interne.
- Acquérons une compréhension des contrôles internes pertinents à l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne de l’OPRR.
- Évaluer la pertinence des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des divulgations connexes faites par la direction.
- Concluons sur la pertinence de l’utilisation par la direction de la méthode de comptabilité favorisant la continuité de l’exploitation et, d’après les éléments probants d’audit obtenus, s’il existe une incertitude importante liée à des événements ou des conditions qui pourraient jeter un doute important sur la capacité de l’OPRR de poursuivre ses activités. Si nous concluons qu’il existe une incertitude importante, nous sommes tenus, dans notre rapport du vérificateur, d’attirer l’attention sur les divulgations connexes dans les états financiers ou, si ces divulgations sont inadéquates, de modifier notre avis. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date du rapport de notre vérificateur. Toutefois, des événements ou des conditions futurs pourraient faire en sorte que l’OPRR cesse d’utiliser la comptabilité favorisant la continuité de l’exploitation.
- Évaluer la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les divulgations, et déterminer si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d’une manière qui assure une présentation juste.

Nous communiquons entre autres avec les personnes chargées de la gouvernance au sujet, entre autres, de la portée et du calendrier prévus de la vérification ainsi que des constatations importantes de la vérification, y compris toute lacune importante dans le contrôle interne que nous avons relevée pendant notre vérification.

Welch LLP

Welch LLP

Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés
Toronto, Ontario

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2024

État de la situation financière

Actifs	Remarques	2024	2023
Actifs à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	14 937 306 \$	11 445 460 \$
Comptes débiteurs	4	3 301 018	2 610 596
Remises gouvernementales à recevoir		7 817	–
Tranche actuelle des frais non facturés à recevoir	7	793 756	832 849
Charges payées d’avance		314 496	344 976
		19 390 393	15 223 881
Dépôts			
		95 860	95 860
Immobilisations Corporelles	5	674 643	913 042
Immobilisations Incorporelles	6	18 829 533	20 498 053
Frais Non Facturés À Recevoir	7	1 914 720	2 606 524
		40 905 149 \$	39 337 360 \$
Passifs Et Actifs Nets (Déficit)			
Passifs à court terme			
Dette bancaire	8	2 289 860 \$	3 391 422 \$
Créditeurs et charges à payer		2 086 559	2 227 976
Remises gouvernementales à payer		–	9,305
Revenus reportés	7	7 767 113	4 386 786
Tranche courante de la dette à long terme	9	2 630 719	2 617 645
		14 774 251	12 633 134
Dette à long terme			
	9	18 270 797	20 901 512
Incitatifs à la location reportés	10	197 427	296 140
		33 242 475	33 830 786
Actifs nets (déficit)			
LTRD		–	–
LRREC	11	(1 048 836)	(2 004 936)
Réserve pour éventualités – Affectation interne		8 711 510	7 511 510
		7 662 674 \$	5 506 574 \$
		40 905 149 \$	39 337 360 \$

Approuvé par le conseil d’administration :


Robert Poirier, Administrateur


Ken Kwall, Administrateur
(Voir les notes afférentes)

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources
Le 31 décembre 2024

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2024

Note	LTRD	LRREC	Total
Revenus			
Recouvrement des coûts	\$1 245 058 \$	20 637 806 \$	21 822 864 \$
Frais de réserve	10 981	672 336	683 317
Recouvrement des coûts de démarrage	–	91 840	91 840
Recouvrement de la GDD	–	864 260	864 260
Revenus d'intérêts	69 040	447 642	516 682
	1 325 079	22 713 884	24 038 963
Dépenses			
Salaires et avantages sociaux13	674 256	9 729 265	10 403 521
Technologies de l'information et Registre	115 122	3 375 557	3 490 679
Honoraires professionnels	199 994	776 454	976 448
Loyer10	76 016	835 444	911 460
Amortissement des immobilisations corporelles5	47 499	308 834	356 333
Amortissement des immobilisations incorporelles6	12 924	2 714 868	2 727 792
Autres dépenses d'exploitation12	39 594	549 578	589 172
Rémunération du conseil d'administration et dépenses connexes	50 617	329 104	379 721
Communication	29 035	212 387	241 422
Conformité et soutien au Registre	–	550 868	550 868
Prêt à intérêts8 & 9	–	1 255 447	1 255 447
	1,245,057	20 637 806	21 882 863
Revenus par rapport aux dépenses	80 022 \$	2 076 078 \$	2 156 100 \$

(Voir les notes afférentes)

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources
Le 31 décembre 2024

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2023

LTRD	LRREC	Total
1 332 301 \$	19 006 583 \$	20 338 884 \$
68 252	1 000 174	1 068 426
–	91 840	91 840
–	871 757	871 757
15 498	116 077	131 575
1 416 051	21 086 431	22 502 482
798 252	8 193 709	8 991` 961
96 806	3 637 395	3 734 201
180,132	471 147	651 279
76 289	787 683	863 972
51 358	300 406	351 764
14 156	2 611 950	2 626 106
38 356	449 884	488 240
55 522	324 769	380 291
21 430	145 070	166 500
–	708 434	708 434
–	1 376 136	1 376 136
1 322 301	19 006 583	20 338 884
83 750 \$	2 079 848 \$	2 163 598 \$

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources
Le 31 décembre 2024

État des variations de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2024	LTRD	LRREC (note 11)	Réserve pour éventualités- Restreint restricted	Total
Actif net (déficit), début de l'exercice	– \$	(2 004 936) \$	7 511 510 \$	5 506 574 \$
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur revenus)	80 022	2 076 078	–	2 156 100
Répartition des frais de réserve	(80 022)	(1 119 978)	1 200 000	–
Actif net (déficit), fin de l'exercice	– \$	(1 048 836) \$	8 711 510 \$	7 662 674 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2023	LTRD	LRREC (note 11)	Réserve pour éventualités- Restreint restricted	Total
Actif net (déficit), début de l'exercice	– \$	(2 968 534) \$	6 311 510 \$	3 442 976 \$
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur revenus)	83 750	2 079 848	–	2 163 598
Répartition des frais de réserve	(83,750)	(1 116 250)	1 200 000	–
Actif net (déficit), fin de l'exercice	– \$	(2 004 936) \$	7 511 510 \$	5 506 574 \$

(Voir les notes afférentes)

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources
Le 31 décembre 2024

État des flux de trésorerie

Flux de trésorerie (sorties) provenant des activités d'exploitation	2024	2023
Excédent des revenus sur les dépenses	2 156 100 \$	2 163 598 \$
Rajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	356 333	351 764
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 727 792	2 626 106
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(98 713)	(98 713)
	5 141 512	5 042 755
Variations des composantes hors caisse du fonds de roulement :		
Comptes débiteurs	(690 422)	(674 261)
Frais non facturés à recevoir	730 897	(636 640)
Charges payées d'avance	20 480	(104 705)
Créditeurs et charges à payer	(141 417)	(2 093 747)
Remises gouvernementales à recevoir	(7 817)	661 596
Remises gouvernementales à payer	(9 305)	9 305
Revenus reportés	3 380 327	3 422 292
	8 424 255	5 626 595

Activités d'investissement		
Ajouts aux immobilisations corporelles, nets	(117 934)	(164 772)
Ajouts aux immobilisations incorporelles	(1 059 272)	(828 104)
	(1 177 206)	(992 876)
Activités de financement		
Baisse de la dette bancaire	(1 101 562)	(14 902 063)
Avances de la dette à long terme	–	16 791 110
Paievements de capital sur la dette à long terme	(2 617 641)	(1 765 846)
	(3 719 203)	123 201

Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	3 527 846	4 756 920
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	11 445 460	6 688 540
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	14 973 306 \$	11 445 460 \$

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 décembre 2024

Notes afférentes aux états financiers

1. Nature des opérations

Le 30 novembre 2016, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR) a été établi dans le cadre de la Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets.

Il incombe à l'OPRR d'exploiter un registre pour recueillir et conserver l'information, de fournir de l'information à la population conformément à un code d'accès et de protection des renseignements personnels, de surveiller les organismes de financement de l'industrie et les plans de gérance de l'industrie maintenus en vertu de la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD), de surveiller la liquidation de programmes exploités par les organismes de financement de l'industrie et d'assurer la conformité et l'application de la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (LRREC) et la LTRD. En vertu de la LRREC, l'OPRR offre également des services de déclaration numérique pour les programmes créés en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE).

L'OPRR est un organisme sans but lucratif qui n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Base de la présentation

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Les activités de l'OPRR se reflètent dans les fonds suivants :

- Fonds de la LTRD : Déclaration des revenus et des dépenses liés aux activités dans le cadre de la LTRD.
- Fonds de la LRREC : Déclaration des revenus et des dépenses liés aux activités dans le cadre de la LRREC.

Une partie des fonds a été affectée à l'interne par le conseil d'administration de l'OPRR pour servir en cas d'imprévus.

Constataion des revenus

L'OPRR suit la méthode de report de la constatation des revenus. Les revenus proviennent des droits facturés aux inscrits en vertu de l'article 41 de la LRREC, aux organismes de financement de l'industrie (OFI) en vertu du paragraphe 33(5) de la LTRD et des droits facturés aux organismes de gérance de l'industrie (OGI) en vertu de l'article 41 de la LTRD. Les droits facturés sont établis de manière à couvrir les frais d'exploitation connexes de l'OPRR et à constituer une réserve pour éventualités. Les revenus sont comptabilisés lorsque le montant de ceux-ci peut être évalué de façon fiable, que la perception est probable et que les coûts engagés ou à engager peuvent être évalués de façon fiable.

Les montants facturés au cours de l'exercice sont supérieurs aux dépenses allouées connexes pour l'exercice. Les montants facturés inférieurs aux dépenses attribuées pour l'exercice sont comptabilisés comme des frais non facturés à recevoir. Cela s'explique en grande partie par le calendrier de production de rapports et du volume de données d'approvisionnement par les participants à la LRREC. Les frais non facturés sont à recevoir en vertu de la LRREC et seront recouvrés lorsque des montants connexes seront facturés et reçus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de leur date de mise en service. Les durées de vie estimatives sont les suivantes :

Logiciel informatique	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement et mobilier de bureau	5-7 ans
Infrastructure et réseaux de TI	5-10 ans
Améliorations locative	amorties sur la durée du bail

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de leur date de mise en service. Les durées de vie estimatives sont les suivantes :

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 décembre 2024

2. Principales conventions comptables (suite)

Base et systèmes du Registre	3-10 ans
Registre pour les pneus	10 ans
Registre pour l'équipement des technologies de l'information, des télécommunications, audiovisuel (TIT/AV), l'éclairage et les piles et batteries	10 ans
Registre des sols de déblai	10 ans
Registre des produits dangereux et spéciaux (PDS)	10 ans
Registre de la boîte bleue	10 ans
Registre de Gestion des déchets dangereux	10 ans

Dépréciation

L'OPRR évalue la dépréciation chaque fois que des indicateurs révèlent une dépréciation possible. Lorsqu'un test de dépréciation indique que la valeur comptable d'un actif n'est pas recouvrable, une perte de valeur est constatée dans la mesure où la valeur comptable dépasse la juste valeur. Il n'y avait aucun indicateur de dépréciation pour les immobilisations corporelles ou incorporelles en 2024 et en 2023.

Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés représentent le remboursement par le locateur des dépenses restreintes du propriétaire pour les améliorations locatives apportées par l'OPRR comme incitatifs à conclure un nouveau bail à long terme. Les incitatifs à la location reportés sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Instruments financiers

L'OPRR évalue l'actif et le passif de ses instruments financiers à leur juste valeur. Par la suite, l'OPRR comptabilise ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les comptes débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les créditeurs et les charges à payer ainsi que les remises gouvernementales à payer. L'OPRR n'a désigné aucun actif ou passif financier à comptabiliser à sa juste valeur.

Répartition des dépenses directes et indirectes

L'OPRR supervise les programmes de la LTRD et de la LRREC. En vertu de la LRREC, l'OPRR exploite deux types de programmes : les programmes de récupération des ressources et les services de production de rapports numériques. Les coûts de chaque programme comprennent les frais de personnel et d'autres dépenses directement liées à la supervision du programme. L'OPRR engage également un certain nombre de coûts indirects et de coûts partagés qui sont communs à l'administration et à l'exécution de chacun de ses programmes. Les coûts indirects et les coûts partagés sont répartis entre les programmes de la LRREC et de la LTRD conformément à de multiples méthodes d'affectation, qui sont fondées sur des données qui visent à refléter une estimation des facteurs de coût de cette dépense particulière. Les facteurs de coût et les taux en pourcentage sont établis dans le cadre du processus annuel d'établissement du budget et des frais.

La tranche des coûts indirects du programme en vertu de la LRREC est affectée selon la méthodologie adoptée par le conseil d'administration de l'OPRR :

- i) les coûts indirects et certains coûts partagés nécessaires à la santé et aux activités globales de l'organisation, y compris les frais généraux, sont répartis également entre les programmes ou pondérés par programme;
- ii) les dépenses liées aux services partagés qui varient en fonction du volume d'activité et qui sont engagées pour fournir de façon centralisée des services directs à la totalité ou à une partie des programmes de l'OPRR sont réparties en fonction de facteurs de coût qui sont censés refléter une estimation de l'activité; les facteurs de coût comprennent la part d'un programme du nombre total de producteurs assujettis à des obligations, la part d'un programme du nombre total d'inscrits assujettis à des obligations, la moyenne des facteurs de coût liés à des programmes précis entraînant ce partage des dépenses, et une moyenne de divers facteurs de coût.

Les dépenses commencent à être affectées à un programme en vertu de la LRREC au cours de l'année où l'OPRR entreprend le registre du programme. Une fois que la répartition de coûts pour un programme de registre est déclenchée, la répartition des coûts dépend en partie du fait qu'un programme de registre est actif ou en cours d'élaboration.

La tranche des coûts indirects de la LTRD est affectée selon la méthodologie adoptée par le conseil d'administration de l'OPRR :

- i) 50% des coûts indirects sont partagés également entre les programmes;
- ii) les 50% restants sont répartis en fonction des coûts directs du programme, à l'exclusion de Datappel et de l'administration du programme de dons en nature.
- iii) La part des frais de réserve de la LTRD est répartie entre les programmes de la LTRD en fonction de la proportion de chaque programme par rapport aux dépenses indirectes (ou partagées) totales de la LTRD.

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 décembre 2024

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d’estimations
Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui exigent l’utilisation d’estimations et d’hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges au cours de la période de déclaration. Les estimations sont principalement utilisées pour déterminer la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles, des charges à payer et de l’affectation des dépenses. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :

	2024	2023
Trésorerie	6 773 306 \$	4 405 515 \$
Dépôts à terme encaissables	8 200 000	7 039 945
Total	14 973 306 \$	11 445 460 \$

Les taux d’intérêt des dépôts à terme encaissables vont de 3,30 % à 3,90 % et les dates d’échéances vont d’avril 2025 à septembre 2025.

4. Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs comprennent ce qui suit :

	2024	2023
Participants au programme de la LRREC	3 024 501 \$	2 176 825 \$
Intendance Ontario – Boîte bleue	90 239	326 826
Intérêts à recevoir	61 382	40 208
Ontario Electronic Stewardship - - Déchets d’équipements électriques et électroniques	79 619	32 411
Société de gestion des pneus usagés de l’Ontario – Pneus usagés	42 932	31 686
Intendance Ontario – Fonds d’amélioration continue	964	2 640
Médias d’Info Canada	1 381	–
	3 301 018 \$	2 610 596 \$

5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent ce qui suit :

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Cost	Amortissement cumulé
Logiciel informatique	3 764 \$	3 764 \$	3 764 \$	3 764 \$
Matériel informatique	316 033	194 716	266 260	159 191
Équipement et mobilier de bureau	276 592	238 871	276 592	209 413
Infrastructure et réseaux de TI	363 571	262 230	331 358	213 969
Améliorations locatives	1 570 646	1 156 382	1 570 646	949 241
	2 530 606	1 855 963 \$	2 448 620	1 535 578 \$
Moins : amortissement cumulé	(1 855 963)		(1 535 578)	
	674 643 \$		913 042 \$	

L’OPRR s’est départi de matériel informatique entièrement amorti au coût de 36 004 \$ (103 431 \$ en 2023). Il n’y a eu aucune aliénation d’infrastructure et de réseaux de TI au cours de l’année (2023 - 19 807 \$).

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 décembre 2024

6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent ce qui suit :

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Base et systèmes du Registre	7 038 625 \$	3 208 314 \$	6 291 067 \$	2 403 131 \$
Registre des pneus	2 148 644	1 381 103	2 148 644	1 169 901
Registre pour les TIT/AV, le matériel d’éclairage et les batterie	1 326,589	453 252	1 326 589	320 592
Registre des sols de déblai	1 043 945	321 883	1 043 945	217 489
Registre des Produits dangereux et spéciaux (PDS)	3 045 380	664 747	3 045 380	357 568
Registry Blue Box	2 138 629	365 832	1 695 944	188 888
Registry HWP	9 903 453	1 981 615	9 903 453	991 385
Registry under construction	561 014	–	691 985	–
	27 206 279	8 376 746 \$	26 147 007	5 648 954 \$
Less: accumulated amortization	(8 376 746)		(5 648 954)	
	18 829 533 \$		20 498 053 \$	

7. Frais non facturés à recevoir et revenus reportés

Les frais non facturés à recevoir et les revenus reportés liés aux programmes visés par la LRREC sont composés comme suit :

	Pneus	TIT/AV et Batteries	Matériel d’éclairage	PDS	Boîtes bleues	GDD	Sols	Total 2024
Solde, début de l’exercice	(138 606) \$	(1 277 426) \$	181 217 \$	(120 037) \$	(2 166 458) \$	(684 259) \$	3 258 156 \$	(947 413) \$
Revenus facturés	(2 294 056)	(2 945 359)	(2 108 279)	(2 775 483)	(6 019 118)	(8 767 271)	(1 517 901)	(26 377 467)
Utilisés au cours de l’année*	2 161 642	2 643 910	781 830	2 210 037	5 842 853	6 793 490	96 221	21 401 983
Recouvrement du déficit de l’exercice précédent	–	–	–	–	–	864 260	–	864 260
Recouvrement du déficit de l’exercice précédent	(271 020)	(1 578 875)	(1 145 232)	(635 483)	(2 342 723)	(1 793 780)	2 708 476	(5 058 637)
Solde, fin de l’exercice	271 020	1 578 875	1 145 232	635 483	2 342 723	1 793 780	–	7 767 113
Moins : Revenus reportés								
Tranche actuelle des frais non facturés à recevoir	–	–	–	–	–	–	793 756	793 756
Tranche à long terme des frais non facturés à recevoir	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 914 720 \$	1 914 720 \$

Le 21 avril 2022, le ministère de l’Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a annoncé la suspension temporaire, jusqu’au 1er janvier 2023, des exigences en matière d’enregistrement et de déclaration en vertu du Règlement sur les sols de déblai. Cette suspension et la réduction des dépôts ont entraîné un retard dans la perception des droits pour le programme des sols de déblai. Le 29 novembre 2024, le conseil d’administration a approuvé les droits de 2025 pour le programme des sols de déblai et les fais non facturés à recevoir pour la fin d’exercice 2024 devraient être recouvrés au cours des quatre prochaines années.

* Le montant utilisé au cours de l’exercice comprend le recouvrement des coûts des dépenses, la contribution à la réserve, ainsi que le recouvrement des coûts de démarrage et des coûts reportés au début de l’exercice.

8. Dette bancaire

L’OPPR à accès à des facilités de crédit d’exploitation renouvelables et supplémentaires d’une banque canadienne qui portent intérêt à un taux variable égal au taux préférentiel moins 0,75 point de base par année. Toute dette bancaire est garantie par un contrat de garantie général.

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 décembre 2024

8. Dette bancaire (suite)

Les montants tirés de ces facilités de crédit d’exploitation au 31 décembre 2024 s’élèvent à 2 289 861 \$ (3 391 422 \$ en 2023). Les facilités de crédit d’exploitation sont les suivantes :

	Note	2024	2023
Facilité de crédit pour le déficit d’exploitation de démarrage pour : GDD	(i)	584 780 \$	1 452 908 \$
Facilités de crédit pour les coûts d’exploitation pour : Sols de déblai	(i)	1 705 080	1 938 514
Marge de crédit d’exploitation (limite de 5 M\$)		—	—
		2 289 860 \$	3 391 422 \$

(i) Les facilités de crédit pour les coûts d’exploitation du Registre des sols de déblai et de la GDD sont exigibles au plus tard le 31 décembre 2026 et le 31 décembre 2028 respectivement.

9. Dette à long terme

Le montant tiré des prêts à terme au 31 décembre 2024 est de 20 901 516 \$ (23 519 157 \$ en 2023). Toute dette bancaire est garantie par un contrat de garantie général.

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

	2024	2023
Prêt exigible - 2,35 %, fixe jusqu’au 18 juin 2026, payable en vversements mensuels mixtes de 52 974 \$	3 829 072 \$	4 367 602 \$
Prêt exigible - 2,795 %, fixe jusqu’au 22 décembre 2026, payable en versements mensuels de 33 333 \$, plus les intérêts	2 800 000	3 200 000
Prêt exigible - 5,85 %, fixe jusqu’au 20 juin 2026, payable en versements mensuels de 25 378 \$, plus les intérêts	2 588 573	2 893 111
Prêt exigible - 5,85 %, fixe jusqu’au 20 juin 2026, payable en versements mensuels de 82 529 \$, plus les intérêts	8 417 935	9 408 280
Prêt exigible - 5,85 %, fixe jusqu’au 20 juin 2026, payable en versements mensuels de 8 700 \$, plus les intérêts	887 353	991 747
Prêt exigible - 5,85 %, fixe jusqu’au 20 juin 2026, payable en versements mensuels de 23 319 \$, plus les intérêts	2 378 583	2 658 417
	20 901 ,516	23 519 157)
Moins : tranche courante	(2 630 719)	(2 617 645)
	18 270 797 \$	20 901 512 \$

Les remboursements de capital sont amortis sur dix ans, en supposant des modalités de renouvellement cohé-rentes :

2025	2,630,719 \$
2026	2,643,822
2027	2,657,237
2028	2,670,836
2029	2,685,026
2030	2,699,420
2031	2,395,789
2032	1,679 ,111
2033	839,556
Total	20,901,516 \$

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 décembre 2024

10. Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés comprennent ce qui suit :

	2024		2023	
	Incitatifs à la location reportés	Amortissement cumulé	Incitatifs à la location reportés	Amortissement cumulé
Incitatifs à la location reportés	830 230 \$	632 803 \$	830 230 \$	534 090 \$
Moins : amortissement cumulé	(632 803)		(534 090)	
	197 427 \$		296 140 \$	

L’amortissement de 98 713 \$ (98 713 \$ en 2023) est comptabilisé à titre de réduction des frais de loyer.

11. ACTIFS NETS DE LA LRREC (Déficit)

Les actifs nets (déficit) de la LRREC se composent des éléments suivants :

	2024	2023
Déficit de démarrage de la LRREC	(458 794) \$	(550 632) \$
Déficit du Programme de gestion des déchets dangereux de la LRREC	(590 042)	(1 454 304)
	(1 048 836) \$	(2 004 936) \$

Le déficit de démarrage de la LRREC se rapporte aux coûts d’exploitation engagés au cours des années précédentes qui seront réduits de 91 840 \$ par année grâce aux frais perçus dans le cadre de la LRREC.

Le déficit du Programme de gestion des déchets dangereux de la LRREC se rapporte aux coûts d’exploitation engagés pour appuyer la mise en place du Service de déclaration du Programme de gestion des déchets dangereux, qui a été lancé le 1er janvier 2023. On s’attend à ce que le reste de ce déficit soit recouvré d’ici 2025 à 2026 au moyen de frais à percevoir à l’avenir auprès des inscrits au programme. Ce déficit est partiellement financé par la facilité de crédit décrite à la note 8.

12. Autres dépenses d’exploitation

Les autres dépenses d’exploitation sont les suivantes :

	2024	2023
Frais bancaires, frais et intérêts	195 995 \$	138 555 \$
Formation du personnel et dépenses	175 666	125 549
Téléphone et Internet	55 743	82 673
Cotisations, abonnements et événements	61 924	44 964
Assurance	46 476	43 979
Bureau et généralités	53 368	52 520
	589 172 \$	488 240 \$

13. Avantages postérieurs au départ à la retraite

L’OPRR offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. L’OPRR verse 1,5 % du salaire annuel de l’employé au régime. Les employés ne sont pas tenus de verser des cotisations au régime, mais le régime permet une cotisation volontaire pouvant atteindre 5 % du salaire annuel de l’employé. Pour toute contribution volontaire, l’OPRR versera en contrepartie une somme équivalente. Au cours de l’exercice, l’OPRR a imputé 437 115\$ (379 544 \$ en 2023) aux charges liées aux cotisations et à l’administration du régime de retraite. Les actifs du régime sont détenus séparément de ceux de l’OPRR dans un fonds administré de façon indépendante.

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 décembre 2024

14. Engagements

De plus, l’OPRR a signé un bail pour des locaux à bureaux. Les paiements annuels minimums sont les suivants :

2025	517,390 \$
2026	531,737
Total	1,049,127 \$

15. Instruments financiers

L’OPRR est exposé à divers risques financiers découlant de ses activités, qu’il gère sans recourir à des instruments financiers dérivés. Les principaux risques financiers auxquels l’OPRR est exposé et les politiques de gestion des risques financiers de l’OPRR comprennent les éléments suivants :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu’une partie à un instrument financier ne s’acquitte pas d’une obligation et que l’autre partie subisse une perte financière. L’exposition maximale de l’OPRR au risque de crédit représente la somme de la valeur comptable de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l’OPRR sont déposés auprès d’une banque à charte canadienne et, par conséquent, la direction estime qu’il est peu probable que ces éléments subissent des pertes. Les comptes débiteurs se composent principalement des montants dus par les organismes de financement de l’industrie et les participants au programme de la LRREC, qui sont tenus de payer en vertu de la LTRD et de la LRREC. La direction examine et surveille le recouvrement des comptes débiteurs et est d’avis que l’OPRR n’est pas exposé à un risque de crédit important. La direction croit que les comptes débiteurs en souffrance au 31 décembre 2024 sont recouvrables, mais elle a établi une petite provision pour créances douteuses sur les montants dus.

Risque d’illiquidité

Le risque d’illiquidité est le risque que l’OPRR ne puisse pas répondre à une demande de liquidités ou honorer ses obligations à mesure qu’elles deviennent exigibles. La direction estime que l’OPRR dispose de facilités de crédit suffisantes pour garantir la disponibilité des fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers actuels et à moyen terme à un coût raisonnable. L’OPRR gère ses besoins en liquidité en prévoyant ses entrées et sorties de trésorerie mensuelles et en gérant les facilités bancaires et les prêts à terme prévus.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d’un instrument financier fluctuent en raison de l’évolution des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d’intérêt et l’autre risque de prix.

i) Risque de change

Le risque de change s’entend du risque que la juste valeur des instruments ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent par rapport au dollar canadien en raison des variations des taux de change. Les instruments financiers de l’OPRR sont tous libellés en dollars canadiens et transigent principalement en dollars canadiens. Par conséquent, la direction estime que l’OPRR ne s’expose pas à un risque de change important.

ii) Risque de taux d’intérêt

Le risque de taux d’intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de l’évolution des taux d’intérêt du marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l’OPRR génèrent des intérêts aux taux en vigueur sur les marchés et l’exposition aux taux d’intérêt liée à ces instruments financiers est négligeable. L’OPRR est exposé au risque de taux d’intérêt découlant de la fluctuation des taux d’intérêt sur ses facilités de crédit et ses prêts à terme.

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 décembre 2024

15. Instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

iii) Autre risque de prix

L’autre risque de prix désigne le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctue en raison de l’évolution des prix du marché (autres que ceux résultant du risque de change ou du risque de taux d’intérêt), si ces changements sont causés par des facteurs propres à l’instrument individuel ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments similaires négociés sur le marché. Comme l’OPRR ne détient pas de titres négociables cotés en bourse, il n’est pas exposé à cet autre risque de prix.

Variations des risques

Il n’y a aucun changement important de l’exposition au risque par rapport à l’année précédente.

16. Subsequent events

Le 14 mars 2025, en vertu d’une ordonnance du tribunal et d’un plan de liquidation, l’Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR) a reçu 17,5 millions de dollars en fonds excédentaires de l’Ontario Electronic Stewardship (OES). Conformément au plan de liquidation approuvé, ces fonds sont destinés à réduire les coûts d’exploitation futurs et les frais connexes pour l’exploitation du programme des technologies de l’information, des télécommunications et de l’audiovisuel (TIT/AV). Les fonds seront utilisés jusqu’à épuisement complet.

Cet événement s’est produit après la période de déclaration des états financiers de 2024, mais avant la publication de ces états financiers. La réception de ces fonds devrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les activités de l’OPRR au cours des périodes subséquentes.

17. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés au besoin pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour l’exercice en cours.

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 décembre 2024

Tableau des coûts du programme pour la
Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD)

Exercice terminé le 31 décembre

2024

	Plans de gérance de l'industrie	Fonds d'amélioration continue	Déchets de la boîte bleue	Pneus usagés
Direct expenses				
Salaries and benefits	– \$	– \$	75 148 \$	36 244 \$
Professional fees	–	8 993	86 708	1 880
Communications	–	–	200	–
Indirect and shared expenses	–	–	524 206	248 097
Total	– \$	8 993 \$	686 262 \$	286 221 \$

Exercice terminé le 31 décembre

2023

	Plans de gérance de l'industrie	Fonds d'amélioration continue	Déchets de la boîte bleue	Pneus usagés
Direct expenses				
Salaries and benefits	141 \$	15 548 \$	151 822 \$	2 482 \$
Professional fees	–	–	107 310	51 738
Communications	–	–	10 539	–
Indirect and shared expenses	–	–	513 491	175 152
Total	141 \$	15 548 \$	783 162 \$	229 372 \$

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 décembre 2024

Tableau des coûts du programme pour la
Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD)

Exercice terminé le 31 décembre

2024

	Equipements électriques et électroniques	Médias d'Info Canada	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	Total
	12 334 \$	– \$	– \$	123 726 \$
	3 356	3 469	–	104 406
	–	–	–	200
	244 422	–	–	1 016 725
	260 112 \$	3 469 \$	– \$	1 245 057 \$

Exercice terminé le 31 décembre

	Equipements électriques et électroniques	Médias d'Info Canada	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	Total
2023				
	1 081 \$	1 976 \$	7 982 \$	181 032 \$
	–	–	–	159 048
	–	–	–	10 539
	182 649	–	110 390	981 682
	183 730 \$	1 976 \$	118 372 \$	1,332,301 \$

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 décembre 2024

Tableau des coûts du programme de la Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (RRCEA)

Exercice terminé le 31 décembre

2024

	Pneus	TIT/AV et batteries	Matériel d'éclairage	PDS
Direct expenses				
Salaries and benefits	– \$	– \$	– \$	– \$
Information technology and registry	–	–	–	–
Professional fees	32 873	40 096	480	1 540
Amortization of tangible capital and intangible assets	211 202	99 495	33 165	307 179
Compliance and registry support	46 556	59 059	10 609	10 789
Loan interest	36 879	22 272	7 424	161 511
Indirect and shared expenses	1 759 683	2 327 268	698 047	1 651 938
Total	2 087 193 \$	2 548 190 \$	749 725 \$	2 132 957 \$

Exercice terminé le 31 décembre

2023

	Pneus	TIT/AV et batteries	Matériel d'éclairage	PDS
Direct expenses				
Salaries and benefits	– \$	– \$	– \$	– \$
Information technology and registry	–	–	–	–
Professional fees	–	–	–	–
Amortization of tangible capital and intangible assets	211 202	99 495	33 165	296 617
Compliance and registry support	325	113 070	35 323	75 706
Loan interest	41 408	23 681	8 317	176 484
Indirect and shared expenses	1 651 396	2 375 067	947 274	1 603 806
Total	1,904,331 \$	2,611,313 \$	1,024,079 \$	2,152,613 \$

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 décembre 2024

Tableau des coûts du programme de la Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (RRCEA)

Exercice terminé le 31 décembre

2024

	Boîtes bleues	GDD	Sols de déblai	Total
	485 990 \$	12 632 \$	– \$	498 622 \$
	31 285	57 943	–	89 228
	19 328	9 420	10 869	114 606
	176 944	990 230	104 394	1 922 609
	76 840	190 000	–	393 853
	89 950	596 183	167 667	1 081 866
	4 787 870	4 695 695	646 501	16 537 002
	5 638 207 \$	6 552 103 \$	929 431 \$	20 637 806 \$

Exercice terminé le 31 décembre

2023

	Boîtes bleues	GDD	Sols de déblai	Total
	194 832 \$	150 743 \$	– \$	345 575 \$
	–	728 583	–	728 583
	–	–	–	–
	161 673	991 385	104 395	1 897 932
	1 400	2 54 400	–	480 224
	87 967	669 196	180 543	1 187 596
	3 385 860	3 027 345	1 375 925	14 366 673
	3 831 732 \$	5 821 652 \$	1 660 863 \$	19 006 583 \$

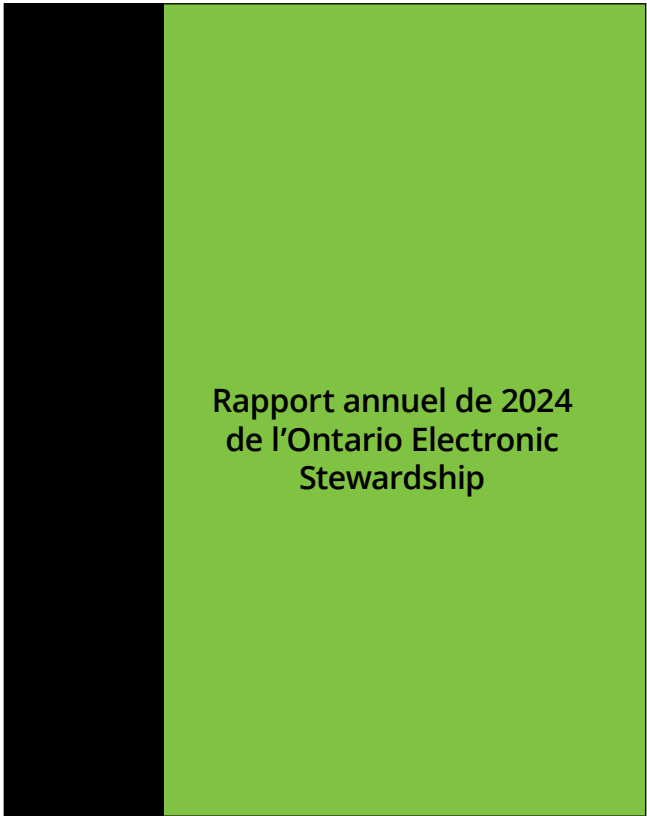
Annexe A



Rapport annuel d'Intendance Ontario

Intendance Ontario est l'organisme de financement de l'industrie responsable du Programme des boîtes bleues jusqu'à ce qu'il ait pleinement transité vers le cadre de responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC en 2025. Intendance Ontario était également responsable du Programme de gestion des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS), qui a cessé ses activités le 30 septembre 2021. Le Programme de batteries à usage unique, qui faisait partie du Programme de réacheminement des DMDS, est passé au cadre de la responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC au 1^{er} juillet 2020. Le Programme des boîtes bleues collecte les matières comme le papier, le verre, le plastique et l'aluminium, alors que le Programme de DMDS collecte les déchets dangereux ou spéciaux des ménages. Les matières collectées dans le cadre de ces programmes sont recyclées ou éliminées de façon sécuritaire, conformément à la LTRD.

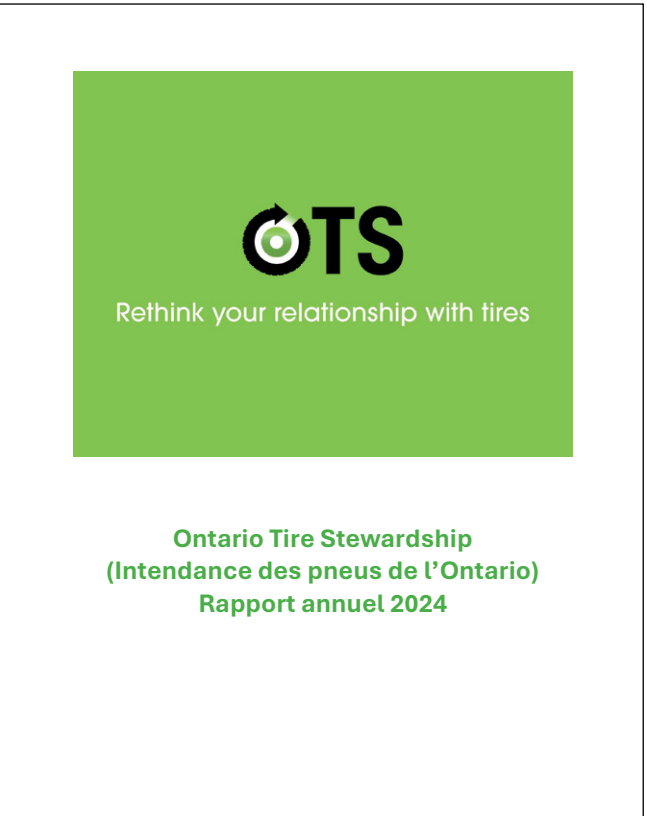
Annexe B



Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship

L'Ontario Electronic Stewardship est l'organisme de financement de l'industrie qui a exploité le Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) dans le cadre de la LTRD. Le Programme de réacheminement des DEEE a collecté et géré les produits électroniques réglementés dont les consommateurs se sont départis. Le programme DEEE est passé au cadre de responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC le 1^{er} janvier 2021.

Annexe C



Rapport annuel de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario

La Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario est l'organisme de financement de l'industrie qui était responsable de la gestion des programmes de réacheminement des déchets de vieux pneus en vertu de la LTRD. Le Programme des vieux pneus est passé au cadre de la responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC le 1^{er} janvier 2019.

Annexe D



Rapport annuel de la société Brewers Retail Inc.

The Beer Store est une chaîne privée de points de vente au détail qui vendent de la bière et d'autres boissons de malt en Ontario. The Beer Store collecte les contenants de bière et les emballages vendus dans ses magasins et exploite le Programme de consignment de l'Ontario, qui assure la collecte des contenants d'alcool vendus à l'extérieur de ses magasins, y compris les vins, les spiritueux, la bière et les panachés. The Beer Store n'est pas supervisé par l'Office, mais doit lui présenter un rapport annuel en vertu de ses obligations en matière de production de rapports publics.



4711 Yonge Street, Suite 408
Toronto, Ontario M2N 6K8
Tel: 416-226-5113
Email: info@rpra.ca
www.rpra.ca